

33^e CONGRÈS FÉDÉRAL
DU 1^{er} AU 4 JUIN 2021

LA PAROLE EST AUX *ACTES*



fneeq  CSN

PROCÈS VERBAL
33^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Table des matières

1.	MOTS D’OUVERTURE	4
2.	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR	4
3.	PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS.....	4
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 32^E CONGRÈS	4
5.	SUSPENSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE INAPPLICABLES À UN CONGRÈS À DISTANCE	5
6.	RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE	5
7.	RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION.....	5
8.	PREMIER RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET LA SECRÉTAIRE D’ÉLECTIONS	6
9.	DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE	9
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	9
	Chapitre 1 – Dispositions générales.....	9
	Chapitre 3 – Congrès fédéral	10
	Chapitre 4 – Conseil fédéral.....	11
	Chapitre 5 – Bureau fédéral.....	12
	Chapitre 6 – Comité exécutif.....	13
	Chapitre 7 – Comité de coordination	14
	Chapitre 9 – Regroupements	14
	Chapitre 10 – Procédure d’élection.....	14
11.	TABLE RONDE SUR LES RÉALITÉS AUTOCHTONES (PRÉSENTÉE VENDREDI AM)	16
12.	DONS.....	17
13.	RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LES PARTENARIATS ET LA PLACE DES ENTREPRISES PRIVÉES	17

14. TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	19
15. ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU CONGRÈS.....	19
PROPOSITION S-1.....	19
PROPOSITION S-2.....	22
RECOMMANDATION BF-1.....	23
RECOMMANDATION BF-2.....	27
RECOMMANDATION BF-3.....	28
16. RAPPORT DES DERNIÈRES CONSULTATIONS.....	28
17. ÉTATS FINANCIERS 2018-2020.....	29
18. QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	30
19. RAPPORT SYNTHÈSE DES ATELIERS.....	30
20. RAPPORT FINAL DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....	30
21. DEUXIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS.....	31
22. DISCOURS DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS À L'EXÉCUTIF.....	31
23. QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT.....	31
24. TROISIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS.....	35
25. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023.....	36
26. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE.....	36
27. QUATRIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS.....	36
28. CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN.....	36
29. CINQUIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS.....	37

30. INSTALLATION DES PERSONNES ÉLUES	38
31. SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE	38
32. DISCOURS DE CLÔTURE	38

ANNEXE 1

Recommandation adoptée par le conseil fédéral des 2, 3 et 4 décembre 2020

ANNEXE 2

Recommandation adoptée par le bureau fédéral des 4 et 5 février 2021

ANNEXE 3

Recommandation adoptée par le bureau fédéral du 17 mars 2021

ANNEXE 4

Ordre du jour du 33^e Congrès

ANNEXE 5

Rapport synthèse des ateliers

ANNEXE 6

Extrait du regroupement cégep du 4 juin 2021

ANNEXE 7

Extrait du regroupement privé du 4 juin 2021

ANNEXE 8

Extrait du regroupement université du 4 juin 2021

ANNEXE 9

Recommandations adoptées par le 33^e Congrès

ANNEXE 10

Liste des présences

Le 33^e Congrès de la FNEEQ-CSN débute le mardi 1^{er} juin 2021 à 9 h.

1. MOTS D'OUVERTURE

- Jacques Létourneau, président de la CSN
- Manon Tremblay, présidente du Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Caroline Quesnel, présidente de la FNEEQ-CSN

Benoît Lacoursière présente les invité-es.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Benoît Lacoursière procède à la lecture de l'ordre du jour proposé (*annexe 1*).

PROPOSITION

Proposé par Frédérique Godefroid | Appuyé par Josée Gaudreault

Que l'ordre du jour du 33^e Congrès soit adopté tel que présenté.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

3. PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS

Benoît Lacoursière explique le fonctionnement du congrès qui se tiendra en visioconférence, fonctionnement similaire à celui utilisé lors du conseil fédéral de décembre dernier. Il précise que le comité exécutif fera une proposition privilégiée à l'effet que l'application de l'article 71 des règles de procédures de la CSN soit suspendue afin que les interventions au premier tour soient d'une durée de 3 minutes et au deuxième tour, d'une durée de 2 minutes.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Luce Gilbert | Appuyé par Astrid Tirel

Que l'application de l'article 71 des règles de procédures de la CSN soit suspendue afin que les interventions au premier tour soient d'une durée de 3 minutes (plutôt que 5) et au deuxième tour, d'une durée de 2 minutes (plutôt que 3).

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 32^e CONGRÈS

Le procès-verbal du 32^e Congrès (2018) a été transmis aux syndicats au préalable par courriel.

PROPOSITION

Proposé par Christine Gauthier | Appuyé par Louise Bérubé

Que le procès-verbal du 32^e Congrès tenu du 22 au 25 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

5. SUSPENSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE INAPPLICABLES À UN CONGRÈS À DISTANCE

Benoît Lacoursière rappelle les propositions adoptées au conseil fédéral de décembre 2020 et celles adoptées par le bureau fédéral portant sur les procédures applicables à la tenue d'un congrès et des élections à distance.

PROPOSITION

Proposé par Cédric Lamathe | Appuyé par Jean-François Cardin

Que le 33^e Congrès fédéral ratifie la recommandation adoptée par le conseil fédéral de décembre 2020 et celles adoptées par le bureau fédéral portant sur les procédures applicables à la tenue d'un congrès et des élections à distance (*recommandations en annexes 1, 2 et 3*).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

6. RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité des lettres de créance, Martin Lachambre et Ghyslaine Lévesque, présentent leur rapport préliminaire. Le mardi 1^{er} juin 2021 à 9 h : 273 déléguées et délégués officiels représentant 60 syndicats étaient préinscrits aux présentes délibérations; de plus, 8 membres de l'exécutif et du comité de coordination et 15 membres du bureau fédéral étaient présents, pour un total de 296 délégués officiels.

Martin Lachambre souligne que ce rapport préliminaire est constitué des noms de toutes les personnes préinscrites au congrès et servira de liste électorale pour les élections qui se tiendront jeudi, d'où l'importance pour les délégué-es de bien vérifier si leur nom apparaît sur cette liste.

PROPOSITION

Proposé par Dany Héon | Appuyé par David Boutin

Que le 33^e Congrès fédéral reçoive le rapport préliminaire du comité des lettres de créance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

7. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION

La présidente, Caroline Quesnel, et le secrétaire général trésorier, Benoît Lacoursière, présentent le rapport des activités de la fédération pour le mandat 2018-2021. Ce rapport est disponible sur le site Internet de la FNEEQ.

PROPOSITION

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Caroline Frisco

Que le 33^e Congrès fédéral reçoive le rapport des activités de la fédération pour le mandat 2018-2021.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Dîner à 12 h 20 - Reprise à 13 h 30

8. PREMIER RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Nathalie Pilon (présidente d'élections) et Lyne Beaumier (secrétaire d'élections) présentent leur premier rapport.

1) Comités fédéraux et comité de surveillance des finances

Dans le cadre de ce rapport, nous allons dans un premier temps confirmer les candidatures dans les comités fédéraux et au comité de surveillance des finances.

Au 28 mai 2021, à 12 h, les candidatures reçues pour les **COMITÉS FÉDÉRAUX** étaient :

Comité de surveillance des finances (3 postes)	
Hamza DJERAIMI (UQAR)	
Josée GAUDREAU (Rosemont)	
Lynda HIGGINS (Cégep de Lévis)	
Bart KASOWSKI (Brébeuf Collégial)	
Martin LETENDRE (Vieux Montréal)	

Comité école et société	
Regroupement cégep (2 postes)	Ann COMTOIS (Maisonneuve)
	Isabelle PONTBRIAND (Lionel-Groulx)
Regroupement privé (1 poste)	Sylvain LAROSE (Collège de Montréal)
Regroupement université (1 poste)	Ricardo PEÑAFIEL (UQAM)
Toute provenance (1 poste)	Stéphane DANIAU (UQAM)

Comité femmes	
Regroupement cégep (1 poste)	Violaine DAMPHOUSSE (Shawinigan)
Regroupement privé (1 poste)	Sophie BOULIANE (André-Grasset)
Regroupement université (1 poste)	Marta TEIXEIRA (Université Laval)
Toute provenance (1 poste)	Anne-Marie BÉLANGER (Joliette)

Comité action internationale	
Regroupement cégep (1 poste)	Andréane ST-HILAIRE (Maisonneuve)
Regroupement privé (1 poste)	Poste vacant
Regroupement université (1 poste)	Jean-François GROULX (McGill – SCCIM-MCLIU)
Toute provenance (1 poste)	Valérie CHIEU (STTTU)

Comité environnement	
Regroupement cégep (1 poste)	Nova DOYON (Saint-Laurent)
Regroupement privé (1 poste)	Jean-François CARDIN (Notre-Dame-de-Lourdes)
Regroupement université (1 poste)	Nicolas HARVEY (UQO)
Toute provenance (1 poste)	Katherine COLLIN (Vanier)

Comité précarité, relève et vie syndicales	
Regroupement cégep (1 poste)	Héloïse MOYSAN-LAPOINTE (Saint-Jean)
Regroupement privé (1 poste)	Poste vacant
Regroupement université (1 poste)	Jean RÉGNIER (UQAM)
Toute provenance (1 poste)	Christian SAVARIA (Saint-Laurent)

Comité diversité sexuelle et pluralité des genres	
Regroupement cégep (1 poste)	Dominique DUBUC (Sherbrooke)
Regroupement privé (1 poste)	Élyse BOURRASSA-GIRARD (LaSalle)
Regroupement université (1 poste)	Valérie CHIEU (STTTU)
Toute provenance (1 poste)	Éric KIROUAC (Garneau)

Comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation	
Regroupement cégep (1 poste)	Leila BDEIR (Vanier)
Regroupement privé (1 poste)	Katherine DESLAURIERS (Brébeuf collégial)
Regroupement université (1 poste)	Astrid TIREL (UQAM)
Toute provenance (1 poste)	Roy FU (John Abbott)

Comité santé et sécurité	
Regroupement cégep (1 poste)	Carol-Anne GAUTHIER (St-Lawrence)
Regroupement privé (1 poste)	Joseph-Fernand OUELLETTE (LaSalle)
Regroupement université (1 poste)	Valérie CHIEU (STTTU)
Toute provenance (1 poste)	Camille DUBUC (Granby)

En fonction des règles spéciales adoptées pour ces élections, une proposition doit être adoptée pour considérer en bloc les candidatures reçues.

PROPOSITION

Proposé par Gilbert Melançon | Appuyé par Judith Trudeau

Que les candidatures déposées avant le 28 mai 2021 à 12 h soient considérées.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

La présidente et la secrétaire d'élections déclarent les résultats :

- Il y aura **élection au comité de surveillance des finances**. Les bulletins de candidature et curriculums syndicaux sont disponibles sur le site Internet de la FNEEQ. Les élections auront lieu jeudi ;
- Les 5 candidates et candidats au **comité école et société** sont élu-es par acclamation ;
- Les 4 candidates au **comité femmes** sont élues par acclamation ;
- Les 4 candidates et candidat au comité **interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation** sont élu-es par acclamation ;
- Les 3 candidates et candidat au comité **action internationale** sont élu-es par acclamation ;
- Les 4 candidates et candidats au **comité santé et sécurité** sont élu-es par acclamation ;

- Les 3 candidate et candidats au **comité environnement** sont élu-es par acclamation ;
- Les 3 candidates et candidat au comité **précarité, relève et vie syndicales** sont élu-es par acclamation ;
- Les 3 candidates et candidat au comité **diversité sexuelle et pluralité des genres** sont élu-es par acclamation.

Les postes suivants demeurent vacants et devront être comblés par le regroupement privé.

Comité action internationale

- Poste vacant en provenance du regroupement privé.

Comité précarité, relève et vie syndicales

- Poste vacant en provenance du regroupement privé.

2) Comité exécutif (5 postes)

Au 25 mai 2021, à 9 h, les candidatures reçues au comité exécutif sont :

Poste	Candidat-e
Présidence Claudio Marrano (Brébeuf) propose	Caroline QUESNEL (Brébeuf collégial) ; celle-ci accepte.
Secrétariat général et trésorerie Marc Leblanc (Maisonneuve) propose	Benoît LACOURSIÈRE (Maisonneuve) ; celui-ci accepte.
Vice-présidence regroupement cégep Christian Bernier (Outaouais) propose	Yves DE REPENTIGNY (Vieux Montréal) ; celui-ci accepte.
Vice-présidence regroupement privé Jean-François Cardin (Notre-Dame-de-Lourdes) propose	Léandre LAPOINTE (Jean de la Mennais) ; celui-ci accepte.
Vice-présidence regroupement université	
Olivier Aubry (UQAM) propose	Richard BOUSQUET (UQAM) ; celui-ci accepte.
Guy Dorval (Université Laval) propose	Christine GAUTHIER (Université Laval) ; celle-ci accepte.

À la vice-présidence responsable du regroupement université, il y aura élection entre Richard Bousquet et Christine Gauthier. Aux autres postes du comité exécutif, il sera possible de voter pour ou contre chaque personne candidate.

PROPOSITION

Proposé par Josée Gaudreault | Appuyé par Camille Dubuc

Que le 33^e Congrès reçoive le premier rapport de la présidence et du secrétariat d'élections.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

9. DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité des lettres de créance, Martin Lachambre et Ghyslaine Lévesque, présentent leur deuxième rapport. Le mardi 1^{er} juin 2021 à 13 h : 159 déléguées et délégués représentant 46 syndicats étaient inscrits aux présentes délibérations; de plus, 8 membres de l'exécutif et du comité de coordination et 12 membres du bureau fédéral étaient présents, pour un total de 179 délégués officiels, soit 82 femmes (46 %) et 97 hommes (54 %).

PROPOSITION

Proposé par Guy Dorval | Appuyé par Hamza Djeraimi

Que le 33^e Congrès reçoive le deuxième rapport du comité des lettres de créance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

PRISES DE PAROLE		
4 femmes	21 hommes	Total : 25

10. RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Benoît Lacoursière présente les membres du comité des statuts et règlements : Caroline Fontaine, Ève-Marie Lampron et Nathalie Pilon ainsi que Yanick Charbonneau, conseiller syndical en appui au comité. Benoît présente la proposition privilégiée.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Jean-François Cardin | Appuyé par Josée Pilon

Que le 33^e Congrès reconsidère l'ensemble des amendements aux statuts et règlements.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

Chapitre 1 – Dispositions générales

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES
1.03 BUTS ET PRINCIPES
<p>2018-1 <i>Proposé par Nicolas Harvey Appuyé par Gilbert Melançon</i></p> <p>6. Mettre en place des conditions matérielles d'exercice de responsabilité syndicale qui facilitent la participation des membres de ses syndicats affiliés aux activités de la fédération et tiennent compte particulièrement des réalités régionales et territoriales ainsi que des contraintes provenant de la précarité liée au statut d'emploi d'une personne occupant une fonction, une tâche ou une responsabilité syndicale.</p> <p>LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.</p>
<p>2018-2 <i>Proposé par Éric Kirouac Appuyé par Guillaume Poliquin</i></p> <p>8. Poursuivre les buts ci-haut énumérés sans distinction ou discrimination en ce qui regarde le sexe, l'âge, la nationalité, la race, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la grosseur, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce</p>

handicap, les idées politiques, l'origine sociale, la fonction sociale et le statut civil. Toutefois, afin de redresser des situations historiques, des programmes ou mesures d'accès à l'égalité sont nécessaires.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-3

Proposé par Raad Jassim | Appuyé par Christine Gauthier

9. Dénoncer la violence, l'oppression et la domination dans les rapports sociaux. Plus particulièrement, la FNEEQ condamne le harcèlement sexuel **et le harcèlement psychologique**.

Sous-amendement

Proposé par Hélène Montreuil | Appuyé par Caroline Gagnon

9. Dénoncer la violence, l'oppression et la domination dans les rapports sociaux. Plus particulièrement, la FNEEQ condamne le harcèlement sexuel **et le harcèlement psychologique, selon la définition prévue à l'article 81.18 de la LNT.**

Le sous-amendement est adopté.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE, TELLE QU'AMENDÉE.

CHAPITRE 3 – CONGRÈS FÉDÉRAL

3.05 POUVOIRS ET DEVOIRS

2018-4

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Amélie Gauthier

3. il entend et approuve le compte rendu des travaux du bureau fédéral, ~~et~~ du comité exécutif ainsi que **les bilans des travaux des regroupements, des comités fédéraux et des services** depuis le congrès précédent ;

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-5

Proposé par Judith Lecompte | Appuyé par Julie Dionne

5. il est la seule instance habilitée à **approuver** ~~adopter~~ les états financiers vérifiés de la fédération pour l'exercice financier qui précède;

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-6

Proposé par Julie Dionne | Appuyé par Steve McKay

AJOUT

14. il décide de la radiation d'un syndicat affilié;

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

3.06 COMPOSITION

2018-7

Proposé par Josée Gaudreault | Appuyé par Joanne Morin

3.06.01.03

Les membres du comité exécutif, du bureau fédéral ainsi que les délégué-es à la coordination des regroupements, étant membres du congrès fédéral en vertu des articles 3.06.02, 3.06.03 et 3.06.04, ne peuvent être des personnes déléguées officielles d'un syndicat au ~~conseil fédéral~~ congrès.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

3.07 PROCÉDURE

2018-8

Proposé par Amélie Gauthier | Appuyé par Judith Trudeau

3.07.03.01

Les syndicats affiliés peuvent déléguer des membres à titre de personnes déléguées fraternelles, avec droit de parole **au deuxième tour**, mais sans droit de vote.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

CHAPITRE 4 – CONSEIL FÉDÉRAL

4.05 POUVOIRS ET DEVOIRS

2018-9

Proposé par Hélène Montreuil | Appuyé par Louise Bérubé

3. il décide de la suspension d'un syndicat affilié **jusqu'au congrès fédéral, qui se prononcera sur la décision;**

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-10

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Gilbert Melançon

AJOUT

5. il reçoit les mémoires et avis de la fédération;

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

4.07 PROCÉDURE

2018-11

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Julie Dionne

4.07.02.01

Les syndicats affiliés peuvent déléguer des membres à titre de personnes déléguées fraternelles, avec droit de parole **au deuxième tour**, mais sans droit de vote.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

CHAPITRE 5 – BUREAU FÉDÉRAL	
5.05 POUVOIRS ET DEVOIRS	
1.	Travail des comités
2018-12	<i>Proposé par Julie Dionne Appuyé par Marc-André Vigeant</i>
1.2	il reçoit et étudie au besoin les rapports des comités fédéraux ainsi que les rapports et les procès-verbaux des regroupements; LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.
4.	Administration générale de la fédération :
2018-13	<i>Proposé par Martin Lachambre Appuyé par Ann Comtois</i>
4.7	il comble les postes vacants dans les comités fédéraux autres que le comité exécutif et le comité de surveillance des finances et le comité de coordination ; dans le cas des personnes déléguées à la coordination, il entérine la décision du regroupement jusqu'au conseil fédéral suivant ; LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.
2021-1 Ajout (P3)	<i>Proposé par Josée Pilon Appuyé par Véronique Lépine</i>
4.13	En cas d'urgence, ou de force majeure, le bureau fédéral peut prendre toute décision nécessaire à l'administration générale des affaires de la fédération. Les syndicats affiliés sont rapidement informés des décisions du bureau fédéral prises en vertu de cet article. LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.
5.	Comité préconseil fédéral et précongrès :
2018-14	<i>Proposé par Christine Gauthier Appuyé par Julie Dionne</i>
5.8	il recommande l'approbation du bilan des travaux des regroupements , des comités fédéraux créés par le congrès fédéral et des services au congrès ; LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.
2021-2 (ajout)	<i>Proposé par Gilbert Melançon Appuyé par Jacques Mainville</i>
5.05.02	
4.	Participer de façon assidue aux réunions du bureau fédéral. LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

CHAPITRE 6 – COMITÉ EXÉCUTIF

6.04 POUVOIRS ET DEVOIRS (*avec 7.04, ajout des paragraphes 6 et 7*)

2021-3 (P1)

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Jean-François Cardin

~~13.2 il voit à ce que l'une de ses personnes membres soit désignée responsable de chacun des comités de la fédération sauf le comité de surveillance des finances; à cette fin, la personne membre désignée est membre de plein droit du comité; dans le cas du comité femmes, seule une femme peut être désignée membre de plein droit;~~

13.2 il voit à ce qu'une de ses personnes membres soit désignée responsable des dossiers de l'action politique, de la formation et de l'information, dont les publications et le site Internet de la fédération;

13.3 en cas de mésentente dans l'attribution des responsabilités prévues en 13.1 et 13.2, le comité exécutif fait appel au bureau fédéral qui verra à désigner les personnes responsables;

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

6.07 ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

6.07.01 La présidence :

2021-4

Proposé par Michel Milot | Appuyé par Marie Wright

1. convoque les réunions du comité exécutif **et** du comité de coordination, ~~du bureau fédéral, du conseil fédéral et du congrès fédéral;~~

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-15

Proposé par Frédérique Godefroid | Appuyé par Julie Dionne

~~2. préside les réunions du congrès fédéral, du conseil fédéral, du bureau fédéral, du comité de coordination et du comité exécutif;~~

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-16

AJOUT

7. est membre de l'assemblée de chaque regroupement, selon les règles de celui-ci.

6.07.02 Le secrétariat général et la trésorerie :

2021-5

1. convoque le bureau fédéral, le conseil fédéral et le congrès fédéral, et en expédie les avis de convocation ~~des assemblées de toutes les instances de la fédération;~~

6.07.03 Les vice-présidences :

2018-17

4. ~~sont l'un des~~ **peuvent être** signataires des documents officiels et effets de commerce de la fédération ;

2018-18

AJOUT

5. **présentent aux réunions du bureau fédéral un rapport des activités de leur regroupement et en présentent un bilan au congrès.**

CHAPITRE 7 – COMITÉ DE COORDINATION

7.04 POUVOIRS ET DEVOIRS *(avec 6.04)*

2021-3 (ajout) (P1)

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Jean-François Cardin

6. **il voit à ce que l'une de ses personnes membres soit désignée responsable de chacun des comités de la fédération sauf le comité de surveillance des finances; à cette fin, la personne membre désignée est membre de plein droit du comité; dans le cas du comité femmes, seule une femme peut être désignée membre de plein droit;**

2021-3 (ajout)

7. **en cas de mésentente dans l'attribution des responsabilités prévues en 6., le comité de coordination fait appel au bureau fédéral, qui verra à désigner les personnes responsables;**

Les points 6, 7 et 8 sont respectivement renumérotés 8, 9 et 10.

LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS SONT ADOPTÉES.

CHAPITRE 9 - REGROUPEMENTS

2018-19

9.03 FONCTIONNEMENT

Les regroupements sont autonomes dans leur fonctionnement sous réserve des présents statuts et règlements, des orientations et décisions de la fédération ainsi que du budget prévu. Les règles de fonctionnement doivent être entérinées par le congrès lors de leur création et leurs modifications subséquentes par le bureau fédéral. Un rapport des activités du regroupement doit être fait régulièrement au comité de coordination **et au bureau fédéral. Les regroupements adoptent un bilan de leurs activités en vue du congrès.**

CHAPITRE 10 – PROCÉDURE D'ÉLECTION

2018-20 et 2021-4 (P2)

Proposé par Martin Lachambre | Appuyé par Judith Trudeau

10.01 PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ÉLECTION

Les postes à la présidence et au secrétariat d'élection sont comblés par élection parmi les personnes déléguées officielles d'un syndicat présentes ~~au congrès fédéral, et ce, à un moment permettant à ces dernières de s'acquitter de leurs fonctions.~~ **au conseil fédéral précédant le congrès, au moins 45 jours avant le congrès.** En cas d'égalité, on reprend le vote. La présidente ou le président et la ou le secrétaire ne peuvent se présenter à aucun poste **au congrès et doivent être délégués officiels d'un syndicat lors de celui-ci.** Ces personnes ont droit de vote.

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

2018-21

~~À la séance suivant l'élection à la présidence d'élection,~~ La présidente ou le président informe ~~le congrès fédéral~~ **les syndicats affiliés** de la procédure d'élection. **Il sollicite les candidatures en concordance avec le Guide d'éthique en matière d'élection.** ~~Lors du congrès, il précise et de~~ l'horaire à suivre, celui-ci devant comprendre, dans l'éventualité où il y a élection, une période pour les discours des candidates et candidats au comité exécutif.

10.04 VACANCES

2018-22

10.04.02

Le conseil fédéral comble des postes vacants selon la procédure prévue ci-dessus pour le congrès fédéral, exception faite **de l'élection des postes à la présidence et au secrétariat d'élection, qui se déroule séance tenante,** et de l'entrée en fonction, qui peut suivre immédiatement la connaissance du résultat du scrutin.

2018-23 (P4)

Proposé par Hélène Montreuil | Appuyé par Christine Gauthier

10.04.03

Le bureau fédéral peut comble les postes vacants dans les comités autres que le comité exécutif et le comité de surveillance des finances, à la suite de l'application des procédures prévues à 10.04.01 ou 10.04.02.

Dans le cas des personnes déléguées à la coordination de regroupement, le bureau fédéral ~~procèdera après que le regroupement concerné a effectué sa désignation.~~ **entérine la décision du regroupement jusqu'au conseil fédéral suivant.**

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS EST ADOPTÉE.

11. TABLE RONDE SUR LES RÉALITÉS AUTOCHTONES

Ghyslain Picard (APNQL) et Marlène Paul (Mashteuiash) se joignent au Congrès pour la présentation de ce point.

PROPOSITION

Proposé par Marielle Lacombe | Appuyé par Madeleine Ferland

Considérant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

Considérant les appels à l'action de la Commission Viens qui touchent particulièrement le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'invitation de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) aux citoyennes et citoyens québécois et aux organisations et groupes de s'allier aux Premières Nations pour mieux vivre ensemble ;

Considérant les actions prioritaires en éducation formulées dans le Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL ;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination et le racisme systémiques ;

Considérant le rôle fondamental des enseignantes et des enseignants dans la promotion de la coopération et de la tolérance et dans le combat contre les préjugés et la discrimination ;

Considérant l'implication du comité femmes de la FNEEQ à l'égard de la promotion des réalités des femmes autochtones ;

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ porte des revendications du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL en les intégrant dans ses avis et ses mémoires sur l'éducation et l'enseignement supérieur ;
2. Que chacun des regroupements de la FNEEQ s'engage, durant le prochain mandat, à mettre en œuvre, pour chaque ordre d'enseignement, des recommandations issues du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL, à les diffuser auprès des membres des syndicats et qu'un rapport d'étape soit fait lors du conseil fédéral du mois de mai 2022 ;
3. Que le comité femmes de la FNEEQ s'allie, durant le prochain mandat, à Femmes autochtones du Québec, pour sensibiliser les membres de la FNEEQ aux enjeux qui touchent les femmes des Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à leur dénonciation.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

12. DONS

Benoît Lacoursière présente les dons.

PROPOSITION

Proposé par Andréanne St-Hilaire | Appuyé par Astrid Tirel

Que le Congrès débloque la somme de 10 000 \$ en 2021 pour soutenir les projets de coopération et de développement en Haïti supervisés par l'Internationale de l'éducation en partenariat avec d'autres organisations syndicales.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

PROPOSITION

Proposé par Louise Bérubé | Appuyé par Jean-François Cardin

Que le 33^e Congrès adopte les dons suivants :

Programme étudiant réfugié 2021-2022 (10 000 \$)	
Comité local du Cégep de Lévis-Lauzon	2 000 \$
Comité local du Cégep du Vieux Montréal	2 000 \$
Comité local du Cégep d'Alma	2 000 \$
Comité local du Cégep de Sherbrooke	2 000 \$
Comité local du Cégep de Montmorency	2 000 \$
Autres dons :	
Le Québec fou de ses solidarités	2 000 \$
Amnistie internationale	2 500 \$

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

13. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LES PARTENARIATS ET LA PLACE DES ENTREPRISES PRIVÉES

Richard Bousquet, responsable politique du comité école et société, présente le point. Il souligne le travail colossal accompli par les membres du comité: Ann Comtois, Madeleine Ferland, Sylvain Larose, Ricardo Penafiel et Isabelle Pontbriand ainsi que la participation de Claudine Beaupré, lesquels ont relevé un défi dans ce dossier en constante évolution. Il rappelle que ce mandat costaud émanait de plusieurs instances au fil des années. Les membres du comité présentent leur rapport.

PROPOSITION

Proposé par Sylvain Marois | Appuyé par Nathalie Pilon

1. Que le Congrès fédéral réitère les positions historiques de la FNEEQ contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation, pour un financement public, stable et récurrent de celle-ci de même que pour la gestion collégiale et démocratique des établissements.

2. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés s'approprient le rapport du comité école et société notamment par :
 - a. une présentation dans chaque regroupement, adaptée à sa réalité, par les membres du comité ;
 - b. une tournée régionale des membres du comité au cours de l'hiver 2022 pour en diffuser le contenu et susciter des discussions sur les enjeux soulevés par le rapport ;
 - c. l'organisation locale de forums de discussions sur les enjeux soulevés par celui-ci ;
 - d. des interventions politiques auprès des gouvernements et des député-es des circonscriptions ainsi qu'auprès des employeurs et de leurs regroupements ;
 - e. le développement de revendications, notamment dans le cadre des négociations des conventions collectives ;
 - f. des outils fournis aux syndicats locaux, pour chacun de ses regroupements, visant à intervenir localement sur les enjeux relatifs aux partenariats ainsi qu'un modèle de politique et des balises visant à encadrer et limiter les liens avec les entreprises.
3. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés maintiennent une veille sur les initiatives gouvernementales et patronales qui peuvent contribuer à la privatisation et à la marchandisation de l'éducation, au développement de partenariats ou à la sous-traitance, entre autres sur l'enjeu du tutorat.
4. Que la FNEEQ, ses regroupements et syndicats approfondissent leurs réflexions sur les enjeux relatifs à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur en développant des revendications dans le but d'alimenter des interventions politiques auprès des gouvernements, fonds de recherche et employeurs.
5. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés revendiquent un débat public sur les enjeux relatifs aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle.
6. Que la FNEEQ, notamment dans le cadre des services à la collectivité des universités, valorise les partenariats reposant sur de réelles concertations locales ou régionales respectant la société civile ainsi que les milieux communautaires et culturels véritablement impliqués dans les projets.

Amendement n° 1

Proposé par Michel Milot | Appuyé par Judith Trudeau

De ramener la puce 1 des recommandations du comité école et société, et l'insérer après la première puce de la recommandation principale (après 1.) :

2. Prioriser la lutte pour le retour en force des fonctions socio-politiques et culturelles de l'école et réaffirmer le principe selon lequel l'éducation doit viser l'intérêt public et non les intérêts privés, notamment en s'alliant aux groupes de la société civile qui s'engagent en ce sens.
3. (ancien 2)

L'amendement n° 1 est adopté.

AMENDEMENT NO 2

Proposé par Charles Lemieux | Appuyé par Joëlle Sambote Benazo

D'ajouter un nouveau point 3 :

3. Que le congrès revendique que les collectifs des travailleurs et des travailleuses du Québec aient leur mot à dire sur la direction de l'économie afin qu'elle serve les intérêts de la population du Québec plutôt que les intérêts privés étroits des monopoles visant la réalisation du profit maximum.
4. ...

L'amendement n° 2 est adopté.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE, TELLE QU'AMENDÉE.

14. TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité des lettres de créance, Martin Lachambre et Ghyslaine Lévesque, présentent leur troisième rapport. Le mardi 1^{er} juin 2021 à 17 h : 181 déléguées et délégués représentant 48 syndicats étaient inscrits aux présentes délibérations; de plus, 8 membres de l'exécutif et du comité de coordination et 13 membres du bureau fédéral étaient présents, pour un total de 202 délégués officiels, soit 92 femmes (45,5 %) et 110 hommes (54,5 %) femmes.

PROPOSITION

Proposé par Martin Letendre | Appuyé par Julie Dionne

Que le 33^e Congrès reçoive le troisième rapport du comité des lettres de créance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

PRISES DE PAROLE
<i>Ce rapport a été présenté lors du quatrième rapport du comité des lettres de créance.</i>

15. ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU CONGRÈS

PROPOSITIONS DES SYNDICATS :

PROPOSITION S-1

Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de l'Outaouais
Thème | Guide de gestion

1. Il est proposé de modifier la section 1.18 « Frais de repas » du Guide de gestion de la FNEEQ de la façon suivante :

Texte actuel	Modification proposée
<p>1. Déjeuner</p>	
<p>A) Personnes déléguées des syndicats :</p>	
<p>b) Congrès, conseil fédéral, réunion du regroupement</p>	
<p>Les frais de déjeuner sont à la charge du syndicat. Pour les syndicats de 500 membres et moins, les frais de déjeuner sont remboursés si la ou les personnes déléguées ont droit au coucher la veille. Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de déjeuner sont remboursés pour la personne déléguée officielle et une personne déléguée fraternelle si ces personnes ont droit au coucher de la veille.</p> <p>Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de déjeuner sont remboursés pour une personne déléguée. »</p>	<p>Les frais de déjeuner sont à la charge du syndicat. Les frais de déjeuner sont remboursés par la fédération pour chaque personne déléguée officielle. Pour les syndicats de 500 membres et moins, Les frais de déjeuner sont remboursés si la ou les personnes déléguées ont droit au coucher la veille. Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de déjeuner sont remboursés pour la personne déléguée officielle et une personne déléguée fraternelle si ces personnes ont droit au coucher de la veille.</p> <p>Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de déjeuner sont remboursés pour une personne déléguée. »</p>
<p>2. Dîner</p>	
<p>A) Personnes déléguées des syndicats :</p>	
<p>b) Congrès, conseil fédéral, réunion du regroupement</p>	
<p>Les frais de dîner sont à la charge du syndicat. Pour les syndicats de 500 membres et moins, les frais de dîner sont remboursés. Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de dîner sont remboursés pour la personne déléguée officielle et pour une personne déléguée fraternelle.</p> <p>Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de dîner sont remboursés pour une personne déléguée. »</p>	<p>Les frais de dîner sont à la charge du syndicat. Pour les syndicats de 500 membres et moins, Les frais de dîner sont remboursés par la fédération pour chaque personne déléguée officielle. Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de dîner sont remboursés pour la personne déléguée officielle et pour une personne déléguée fraternelle.</p> <p>Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de dîner sont remboursés pour une personne déléguée.</p>

3. Souper	
A) Personnes déléguées des syndicats :	
b) Congrès, conseil fédéral, réunion du regroupement	
Les frais de souper sont à la charge du syndicat. Pour les syndicats de 500 membres et moins, les frais de souper sont remboursés si cette ou ces personnes ont droit au coucher ou lorsque la réunion se termine après 18 h 30.	Les frais de souper sont à la charge du syndicat. Pour les syndicats de 500 membres et moins, Les frais de souper sont remboursés par la fédération pour chaque personne déléguée officielle si cette ou ces personnes ont droit au coucher ou lorsque la réunion se termine après 18 h 30.
Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de souper sont remboursés pour la personne déléguée officielle et pour une personne déléguée fraternelle si ces personnes ont droit au coucher ou lorsque la réunion se termine après 18 h 30. Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de souper sont remboursés pour une personne déléguée.	Pour les syndicats qui n'ont droit qu'à une personne déléguée officielle, les frais de souper sont remboursés pour la personne déléguée officielle et pour une personne déléguée fraternelle si ces personnes ont droit au coucher ou lorsque la réunion se termine après 18 h 30. Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de souper sont remboursés pour une personne déléguée.
Lorsque la réunion se poursuit en après-midi, mais se termine avant 18 h 30, les frais de souper sont remboursés si la distance entre le lieu de travail et le lieu de la réunion est supérieure à 100 km.	
Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de souper sont à la charge du syndicat.	Pour les syndicats de plus de 500 membres, les frais de souper sont à la charge du syndicat.

S-1 Il est proposé :

Que le 33^e Congrès laisse sur table la proposition.

LA PROPOSITION EST RETIRÉE PAR LE SYNDICAT.

PROPOSITION S-2

Syndicat des professeurs du Cégep de Saint-Laurent

Thème | Concurrence entre les cégeps francophones et anglophones

TEXTE ORIGINAL DU SYNDICAT

Que la FNEEQ prenne une position de principe critiquant la dynamique de concurrence induite par la dimension linguistique entre les cégeps francophones et anglophones qui se fait au détriment des cégeps francophones dans la grande région de Montréal.

Que la FNEEQ amorce une réflexion en vue d'une prise de position précise sur cet enjeu au conseil fédéral de décembre 2021.

S-2 Il est proposé :

Que le Congrès adopte le libellé suivant :

PROPOSITION

Proposé par Josée Gaudreault | Appuyé par David Boutin

1. Que la FNEEQ soutienne les principes suivants dans le cadre du débat public sur le projet de loi n° 96 et dans celui des prises de position au sein de la CSN:
 - a. La défense et la promotion de la langue française au Québec.
 - b. La dénonciation de la concurrence entre les établissements collégiaux.
 - c. La défense du développement cohérent du réseau des cégeps.
 - d. La défense et la protection des emplois.
 - e. La mise à jour des devis en fonction des effectifs de l'année 2019-2020 et en fonction de l'accroissement global des effectifs pour les années à venir et ensuite le respect de ces nouveaux devis par tous les établissements.
 - f. L'opposition à l'application de l'article 73 de la *Charte de la langue française* concernant la langue d'enseignement dans les cégeps et universités.
 - g. Le renforcement des dispositions de l'article 62 du projet de loi modifiant l'article 88.3 de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les mesures que doivent prendre les collèges anglophones afin de contraindre l'admission des étudiantes et étudiants admissibles à l'enseignement en anglais au primaire et au secondaire.

- h. L'appui à la limitation des effectifs recevant de l'enseignement en anglais dans un établissement francophone (nouvel article 88.0.5 de la Charte de la langue française).
 - i. L'application des limitations d'effectifs aux collèges privés non subventionnés avec les ajustements nécessaires en lien avec les limitations globales des effectifs.
 - j. L'application des limitations d'effectifs à la formation continue, à la formation sur mesure et aux activités de reconnaissance des acquis et des compétences.
 - k. L'appui aux mesures de limitation des effectifs étudiants dans les cégeps anglophones prévus à l'article 58 du projet de loi, qui ajoute l'article 88.0.4 à la Charte de la langue française.
 - l. La production d'une étude sur les effets de l'application du nouvel article 88.0.12 de la Charte de la langue française portant sur l'épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones et une demande de précisions sur les mécanismes d'encadrement et de préparation qui devront être mis en place. Le cas échéant, la revendication par la FNEEQ des ressources appropriées afin de mettre en place ces mécanismes.
2. Que le comité école et société approfondisse et élargisse la réflexion en intégrant les enjeux de cohérence des réseaux et de concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur francophones et anglophones induits par la dimension linguistique, particulièrement dans la grande région de Montréal, afin que la fédération prenne une position précise sur ces enjeux au conseil fédéral de décembre 2021.

PROPOSITION DE RÉFÉRENCE

Proposé par Louis Émond | Appuyé par Bruce Toombs

Que le congrès réfère l'étude et l'adoption de la recommandation S-2 à un conseil fédéral extraordinaire devant être tenu au début de l'automne 2021.

LA PROPOSITION DE RÉFÉRENCE EST ADOPTÉE.

RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL

RECOMMANDATION BF-1

PROPOSITION

Proposé par Josée Gaudreault | Appuyé par Jean-François Cardin

Considérant les mandats confiés par le 32^e Congrès et par les conseils fédéraux tenus depuis celui-ci ;

Considérant notamment l'impact de la pandémie du coronavirus sur la capacité d'assurer la mise en œuvre de ces mandats ;

Considérant l'évolution de la conjoncture politique, entre autres la tenue des chantiers de la réussite et de l'université québécoise du futur ;

Il est proposé :

1. Que durant le mandat 2021-2023, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivants :
 - L'enseignement à distance, incluant l'enseignement en mode comodal ;
 - La diversification des profils étudiants, notamment l'impact de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ;
2. Que l'on porte également une attention particulière aux interactions et aux conséquences de ces transformations avec/sur les enjeux suivants :
 - La formation des maîtres ;
 - La liberté académique ;
 - la collégialité ;
 - Le financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
 - La santé psychologique des enseignantes et des enseignants ;
 - La privatisation, la sous-traitance et la place des entreprises privées ;
 - Les partenariats interétablissements ;
 - La lutte contre les inégalités et les discriminations dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
3. Que l'on porte également une attention particulière aux enjeux relatifs à l'organisation syndicale suivants :
 - L'impact des dossiers de harcèlement psychologique ;
 - La représentation des groupes racisés, des femmes et des LGBTQ+ dans les structures syndicales nationales et locales ;
 - Les stratégies de communication de la fédération et de ses syndicats affiliés ;
4. Que ces mandats soient exécutés en tenant compte particulièrement de leurs impacts sur les enseignantes et enseignants à statut précaire et sur la précarisation des emplois en général ;
5. Que le comité exécutif organise, si possible, dans le cadre d'une coalition le plus large possible, un grand rendez-vous collectif sur les enjeux contemporains de la profession enseignante et des menaces qui pèsent contre elle ;
6. Que ces mandats soient réalisés en collaboration avec les comités concernés.

Amendement n° 1

Proposé par Nathalie Ebnoether | Appuyé par Claude Ouellet

1. Que durant le mandat 2021-2023, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivants :
 - L'enseignement à distance, **en mode non-présentiel** incluant l'enseignement en mode comodal ;
 - La diversification des profils étudiants, notamment l'impact de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ;

L'amendement n° 1 est REJETÉ.

Amendement n° 2

Proposé par Ricardo Peñafiel | Appuyé par Louise Bérubé

- L'enseignement à distance, incluant l'enseignement **en mode « non-présentiel » comodal** ;

L'amendement n° 2 est REJETÉ.

Amendement n° 3

Proposé par Jean-Philippe Martel | Appuyé par Amel Aloui

Il est proposé :

1. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats **luttent activement contre les** ~~portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux~~ transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivantes :
 - **La pérennisation de** l'enseignement à distance, incluant l'enseignement en mode comodal ;

Sous-amendement n° 1

Proposé par Ricardo Peñafiel | Appuyé par Astrid Tirel

Il est proposé :

1. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats **luttent activement contre les** ~~portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux~~ transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante, **notamment en ce qui touche à la pérennisation de** ~~suivants :~~ l'enseignement à distance **imposé**, incluant l'enseignement en mode comodal ;

Et d'envoyer le picot suivant au point 2. :

- La diversification des profils étudiants, notamment l'impact de l'augmentation d'un nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ;

Le sous-amendement n° 1 est REJETÉ.

L'amendement n° 3 est REJETÉ.

Amendement n° 4

Proposé par Judith Trudeau | Appuyé par Ricardo Peñafiel

Qu'un nouveau point 1 soit ajouté :

- 1. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats, luttent activement contre la pérennisation des conditions de travail et du format d'enseignement en mode non présentiel imposé par la pandémie.**

Que l'actuel point 1. soit déplacé en 2. et que les points suivants renumérotés en conséquence :

- 2. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivants :**

L'amendement n° 4 est adopté.

LA PROPOSITION SE LIT MAINTENANT COMME SUIT :

1. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats, luttent activement contre la pérennisation des conditions de travail et du format d'enseignement en mode non présentiel imposé par la pandémie ;
2. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivants :
 - L'enseignement à distance, incluant l'enseignement en mode comodal ;
 - La diversification des profils étudiants, notamment l'impact de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ;
3. Que l'on porte également une attention particulière aux interactions et aux conséquences de ces transformations avec/sur les enjeux suivants :
 - La formation des maîtres ;
 - La liberté académique ;
 - la collégialité ;
 - Le financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
 - La santé psychologique des enseignantes et des enseignants ;
 - La privatisation, la sous-traitance et la place des entreprises privées ;
 - Les partenariats interétablissements ;
 - La lutte contre les inégalités et les discriminations dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

4. Que l'on porte également une attention particulière aux enjeux relatifs à l'organisation syndicale suivants :
 - L'impact des dossiers de harcèlement psychologique ;
 - La représentation des groupes racisés, des femmes et des LGBTQ+ dans les structures syndicales nationales et locales ;
 - Les stratégies de communication de la fédération et de ses syndicats affiliés ;
5. Que ces mandats soient exécutés en tenant compte particulièrement de leurs impacts sur les enseignantes et enseignants à statut précaire et sur la précarisation des emplois en général ;
6. Que le comité exécutif organise, si possible, dans le cadre d'une coalition le plus large possible, un grand rendez-vous collectif sur les enjeux contemporains de la profession enseignante et des menaces qui pèsent contre elle ;
7. Que ces mandats soient réalisés en collaboration avec les comités concernés.

LA PROPOSITION PRINCIPALE (BF-1) EST ADOPTÉE, TELLE QU'AMENDÉE.

RECOMMANDATION BF-2

PROPOSITION

Proposé par Amel Aloui | Appuyé par Marielle Lacombe

Considérant les développements récents en matière de syndicalisation à la FNEEQ ;

Considérant les réflexions de la CSN sur la prise en charge de la vie syndicale, plus particulièrement dans les petites unités d'accréditation ;

Considérant les difficultés particulières de certains syndicats affiliés, notamment quant à l'organisation du travail syndical ;

Considérant le soutien requis aux syndicats en négociation ;

Considérant le principe d'autonomie des syndicats ;

Il est proposé :

Que le comité de coordination soit mandaté afin d'évaluer :

- la structure d'accueil des nouveaux syndicats à la FNEEQ ;
- les solutions à apporter de manière à faciliter la vie syndicale des syndicats de la fédération manifestant des besoins particuliers ;
- l'accompagnement des syndicats en période de négociation.

Que le comité de coordination, en collaboration avec les regroupements et sous l'autorité du bureau fédéral, présente un plan d'action à la suite de ces évaluations.

LA PROPOSITION (BF-2) EST ADOPTÉE.

RECOMMANDATION BF-3

PROPOSITION

Proposé par David Boutin | Appuyé par Claude Ouellet

Considérant l'urgence et l'importance de la lutte contre les changements climatiques ;

Considérant le rôle essentiel des enseignantes et des enseignants pour transmettre des connaissances fondées sur la science, former des esprits critiques et susciter l'engagement citoyen ;

Considérant l'expertise des membres de la FNEEQ dans les domaines qui touchent les dimensions scientifique, éthique, culturelle, politique, sociale et économique des changements climatiques ;

Il est proposé :

Que le comité environnement produise une trousse d'information et d'action pour animer les discussions dans les syndicats ;

Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats intensifient leur engagement dans la lutte contre les changements climatiques en organisant des activités syndicales sur le thème de l'environnement et en développant des revendications, notamment dans le cadre des négociations.

LA PROPOSITION (BF-3) EST ADOPTÉE.

16. RAPPORT DES DERNIÈRES CONSULTATIONS

Caroline Quesnel invite les membres de l'exécutif à faire rapport sur les différentes consultations auxquelles la FNEEQ a contribué dans les derniers mois :

- Chantier de la réussite en enseignement supérieur
- Chantier de la réussite au primaire-secondaire
- Chantier de l'Université québécoise du futur

- Nouvelle stratégie québécoise de la recherche
- Consultation sur la santé mentale étudiante
- Consultation du Conseil supérieur de l'éducation sur l'impact de la pandémie sur le système d'éducation en enseignement supérieur

PROPOSITION

Proposé par Ann Comtois | Appuyé par Caroline Frisco

Que le 33^e Congrès reçoive en bloc tous les rapports des dernières consultations.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

17. ÉTATS FINANCIERS 2018-2020

Rapport du comité de surveillance des finances

Fonds général

PROPOSITION

Proposé par Josée Gaudreault | Appuyé par Véronique Lépine

Que le 33^e Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds général pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Fonds de négociation

PROPOSITION

Proposé par Jean Régnier | Appuyé par Denise Turcotte

Que le 33^e Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds de négociation pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

PROPOSITION

Proposé par Nicolas Saucier | Appuyé par Nathalie Ebnoether

Que le 33^e Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds d'administration des ristournes d'assurances pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

18. QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité des lettres de créance, Martin Lachambre et Ghyslaine Lévesque, présentent leur quatrième rapport. Le mercredi 2 juin 2021 à 14 h : **201** déléguées et délégués représentant **49** syndicats étaient inscrits aux présentes délibérations; de plus, **8** membres de l'exécutif et du comité de coordination et **13** membres du bureau fédéral étaient présents, pour un total de **222** délégués officiels, soit **104** femmes (**47 %**) et **118** hommes (**53 %**) femmes.

PROPOSITION

Proposé par Johanne Morin | Appuyé par Martin Letendre

Que le 33^e Congrès reçoive le quatrième rapport du comité des lettres de créance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

PRISES DE PAROLE		
6 femmes	18 hommes	Total : 24
25	50	Cumul : 75

Des ateliers sont tenus le mercredi, de 15 h 30 à 17 h.

La réunion est ajournée le mercredi 2 juin à 17 h et reprise le jeudi 3 juin à 9 h.

19. RAPPORT SYNTHÈSE DES ATELIERS

Les responsables des ateliers tenus hier après-midi présentent leur rapport synthèse : Caroline Leblond (partie 1), Ghyslaine Lévesque (partie 2) et Julien Lapan (partie 3). Ce document se retrouve en annexe 5 du procès-verbal.

20. RAPPORT FINAL DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité des lettres de créance, Martin Lachambre et Ghyslaine Lévesque, présentent leur rapport final. Le jeudi 3 juin 2021 à 9 h : **214** déléguées et délégués représentant **54** syndicats étaient inscrits aux présentes délibérations; de plus, **8** membres de l'exécutif et du comité de coordination et **14** membres du bureau fédéral étaient présents, pour un total de **236** délégués officiels, soit **114** femmes (**48 %**) et **122** hommes (**52 %**) femmes.

PROPOSITION

Proposé par Marc-André Vigeant | Appuyé par Marie Bouvier

Que le 33^e Congrès reçoive le rapport final du comité des lettres de créance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

PRISES DE PAROLE		
5 femmes	9 hommes	Total : 14
30 (34 %)	59 (66 %)	Cumul : 89

21. DEUXIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

La présidente et la secrétaire d'élections précisent les consignes pour la tenue du vote.

Le vote se tiendra de 12 h 15 à 13 h 30. Si un deuxième tour est nécessaire, celui-ci se tiendra à 14 h.

Les élections concernent le comité exécutif (2 candidatures à la vice-présidence du regroupement université; votes oui/non pour les 4 autres postes) et le comité de surveillance des finances (5 candidatures pour 3 postes).

22. DISCOURS DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS À L'EXÉCUTIF

Les personnes candidates pour un poste à l'exécutif sont invitées à prononcer un discours de présentation, dans l'ordre suivant : Richard Bousquet, Christine Gauthier, Benoît Lacoursière, Léandre Lapointe, Caroline Quesnel, Yves de Repentigny.

23. QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT

▪ PL 59

David Bergeron-Cyr (2^e vice-président – CSN) et Katia Lelièvre (3^e vice-présidente – CSN) présentent une question de privilège en lien avec le projet de loi 59.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Christine Gauthier | Appuyé unanimement

Il est proposé :

Que le 33^e Congrès fédéral dénonce les reculs en SST du PL59, appuie les démarches et participe aux actions de la CSN.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

▪ ÉLECTIONS CSN

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Judith Trudeau | Appuyé par Josée Chevalier

Considérant que la CSN défend le principe sacré de la démocratie syndicale depuis sa fondation en 1921, soit il y a cent ans cette année;

Considérant les articles suivants des Statuts et règlements de la CSN :

4.01 La CSN est une organisation syndicale de travailleuses et de travailleurs. Elle est nationale, démocratique et libre.

4.02 Elle s'inspire de la Déclaration de principe de la CSN. Ce document ne peut être amendé ou changé que par le congrès.

Considérant les valeurs de la CSN réaffirmées dans notre déclaration de principes adoptée au 59e congrès à l'effet que :

- La CSN est une organisation syndicale démocratique et ouverte. À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.
- La CSN fait toute la place à l'expression des opinions ; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

Considérant que l'élection des membres à la présidence et à l'exécutif constitue un moment démocratique important pour notre organisation;

Considérant l'article 16.01 des Statuts et règlements de la CSN qui stipule que « le bureau confédéral peut convoquer, sur avis d'au moins 15 jours, un congrès extraordinaire ayant la même autorité qu'un congrès ordinaire pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour. »

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de notre confédération que ses membres puissent procéder aux élections à la présidence et à l'exécutif, pour que ceux-ci puissent avoir pleine confiance aux personnes qui les représenteront pour la prochaine période, notamment alors que les négociations du secteur public sont toujours en cours;

Considérant que la décision du bureau confédéral réuni en séance extraordinaire le 30 avril 2021 à l'effet que les élections à la présidence de la CSN aient lieu au conseil confédéral des 16 et 17 juin 2021 est mal avisée au regard de l'intérêt général de la CSN et des pratiques démocratiques que nous défendons;

Considérant que les dernières élections à la présidence et à l'exécutif ont eu lieu au 66e congrès il y a peine quelques mois, soit le 21 janvier 2021;

Considérant la volonté de la CSN de redonner aux membres leur pouvoir décisionnel, notamment en faisant la promotion de la « pyramide inversée » dans le cadre de la négociation du secteur public en cours;

Que la délégation de la FNEEQ au conseil confédéral de la CSN soit mandatée afin de proposer le report de l'élection à un congrès extraordinaire, à tenir à une date à déterminer par le bureau confédéral de la CSN.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

▪ **IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste**

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Djemaa Maazouzi | Appuyé à l'unanimité

Considérant la campagne menée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) qui inclut les critiques de l'État d'Israël dans certaines formes d'antisémitisme;

Considérant la campagne menée par l'Alliance universitaire pour combattre l'antisémitisme, le racisme, le colonialisme et la censure au Canada (ARC) et l'ARC-Québec;

Considérant la solidarité historique de la FNEEQ-CSN et de ses syndicats affiliés envers la lutte palestinienne;

Il est proposé :

1. Que le congrès fédéral appuie la démarche de l'ARC et adopte la motion suggérée par celle-ci:
 - soutienne sans équivoque la liberté académique de ses membres. Cette liberté comprend le droit de poursuivre des recherches et de mener des enquêtes dans le cadre d'une quête de connaissance honnête et libre de toute censure institutionnelle, y compris celle du gouvernement;
 - s'oppose à l'antisémitisme et à toutes les formes de racisme et de haine, cependant la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste constitue une menace sérieuse pour la liberté académique dans nos établissements;
 - la définition de l'antisémitisme de l'IHRA estime à tort qu'un large éventail de critiques à l'égard de l'État d'Israël peuvent être assimilées à de l'antisémitisme. Ce faisant, la définition de l'IHRA mine d'importantes initiatives antiracistes et décoloniales dans les établissements d'enseignement canadiens. Elle peut également être utilisée pour censurer l'expression d'opinions politiques et restreindre la liberté académique des enseignantes et des enseignants, des chercheuses et des chercheurs, qui ont développé des perspectives critiques sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël. De telles attaques auront pour effet d'inhiber la liberté académique de nos membres, que ce soit dans leurs salles de classe ou dans leurs recherches. Plus largement, elles menacent l'expression de la vie politique sur les campus;
2. Que le 33^e Congrès fédéral invite les syndicats affiliés à adopter cette motion dans leurs assemblées générales.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

- **Appui aux syndicats du regroupement cégep en grève et en négociation pour le renouvellement de leur convention collective**

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Claudine Nolin | Appuyé à l'unanimité

Considérant que les négociations du secteur public actuelles revêtent des enjeux d'une grande importance pour les syndicats du regroupement cégep avec des demandes, notamment pour une rémunération équitable à la formation continue, l'amélioration des conditions de travail des

enseignantes et enseignants à statut précaire, la pérennisation et l'ajout de ressources pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et à faible moyenne générale au secondaire, l'ajout de ressources pour les techniques de la santé et l'intégration à la convention collective de balises pour l'enseignement à distance ;

Considérant que le regroupement cégep a déjà procédé à une priorisation de son cahier de négociation et que le comité de négociation et de mobilisation s'est toujours montré disponible pour maintenir un rythme de négociation soutenu ;

Considérant que la convention collective est échue depuis plus d'un an et que les négociations traînent en longueur ;

Considérant que la partie patronale ne répond toujours pas de façon satisfaisante à plusieurs demandes importantes du regroupement cégep, entre autres celles à incidence financière ;

Considérant que les syndicats du regroupement cégep ont adopté un mandat pour cinq journées de grève à exercer en coordination avec le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP-CSN) ;

Considérant que les syndicats du regroupement cégep ont déjà exercé deux jours de débrayage, et qu'une troisième journée de grève est actuellement exercée et déployée dans le cadre de la fin de session;

Que le 33^e Congrès fédéral exprime toute sa solidarité envers les syndicats du regroupement cégep dans la lutte pour le renouvellement de leur convention collective.

Que les autres syndicats de la FNEEQ soient invités à envoyer à la ministre McCann une lettre de soutien à la négociation des syndicats du regroupement cégep l'enjoignant à exercer la pression nécessaire pour assurer un règlement rapide et pleinement satisfaisant.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

▪ **Appui au Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction (CSN)**

Martin Maurice, président du Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction (CSN) présente le conflit de travail du syndicat. Il est accompagné de Pierre Lachance (Conseil central du Cœur-du-Québec) et de Salvatore Calderon (conseiller syndical à la Fédération du commerce).

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Bastien Laflamme | Appuyé à l'unanimité

Que le 33^e Congrès fédéral appuie la lutte des travailleuses et travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction, qu'on leur accorde un don de 1500 \$ et que l'on invite les syndicats affiliés à soutenir le syndicat en conflit.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

▪ **Appui au Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Jonquière**

Yves de Repentigny présente la question de privilège.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Proposé par Janick Morin | Appuyé à l'unanimité

Que le 33^e Congrès de la FNEEQ dénonce la mise en demeure envoyée par le Cégep de Jonquière à l'encontre du président du syndicat des enseignant-es et exprime toute sa solidarité à l'endroit du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière.

Que le 33^e Congrès de la FNEEQ invite ses syndicats à envoyer une lettre d'appui dénonçant la situation auprès de la direction du Cégep de Jonquière.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST ADOPTÉE.

24. TROISIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS

La présidente et la secrétaire d'élections nous présentent les résultats des élections tenues ce midi. :

✓ **Au comité exécutif, sont élu-es :**

- À la présidence : Caroline Quesnel
- Au secrétariat général et à la trésorerie : Benoît Lacoursière
- À la vice-présidence du regroupement cégep : Yves de Repentigny
- À la vice-présidence du regroupement privé : Léandre Lapointe
- **À la vice-présidence du regroupement université :**

Nombre de personnes ayant droit de vote pour l'élection : 296; nombre de personnes ayant voté : 195; la majorité absolue est de 98. **Christine Gauthier est élue.**

✓ **Au comité de surveillance des finances (il faut au moins 50 % des votes pour être élu-e) :**

Hamza Djeraimi et Lynda Higgins sont élu-es. Un deuxième tour sera nécessaire pour le troisième poste, entre Josée Gaudreault et Martin Letendre. Le vote aura lieu de 14 h à 15 h 15.

PROPOSITION

Proposé par Sylvain Marois | Appuyé par Mélanie Beck

Que le 33^e Congrès reçoive le troisième rapport de la présidence et du secrétariat d'élections.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

25. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023

Benoît Lacoursière présente les prévisions budgétaires 2021-2023.

PROPOSITION

Proposé par Camille Boyer | Appuyé par Martin Lachambre

Que le 33^e Congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2021-2023.

Que le 33^e Congrès considère que les dépenses au fonds général associées aux campagnes fédérales de même qu'au poste en remplacement de la coordination sont des dépenses non récurrentes permettant un budget déficitaire au fonds général.

Amendement n° 1

Proposé par Jean Régnier | Appuyé par Louis Émond

Que le montant alloué aux « autres comités » soit doublé dans les prévisions budgétaires 2021-2023.

L'amendement n° 1 est REJETÉ.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE, TELLE QUE PRÉSENTÉE.

26. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Les membres du comité école et société présentent un rapport d'étape dans le dossier sur la liberté académique à la suite d'un mandat reçu dans le cadre du conseil fédéral de décembre dernier. Les travaux se poursuivront et le rapport final sera présenté lors d'une prochaine instance. Benoît Lacoursière présente le mandat, l'échéancier et met en contexte la notion de liberté académique selon les institutions et les circonstances. Josette Côté (conseillère syndicale) aborde l'aspect juridique.

27. QUATRIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRETARIAT D'ÉLECTIONS

La présidente et la secrétaire d'élections présentent le résultat des élections tenues au deuxième tour pour un poste au comité de surveillance des finances : 296 délégué-es avaient le droit de vote, 132 personnes ont voté, la majorité absolue était de 67. **Martin Letendre est élu membre du comité de surveillance des finances.**

28. CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN

David-Bergeron Cyr présente la campagne de financement du camp Vol d'été Leucan pour 2021.

PROPOSITION

Proposé par Marie Bouvier | Appuyé à l'unanimité

Que la FNEEQ octroie un don de 2500 \$;

Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés participent à la campagne de financement du camp Vol d'été LEUCAN-CSN en souscrivant à la campagne du « 1 \$ par membre ».

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

29. CINQUIÈME RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRETARIAT D'ÉLECTIONS

À la suite des regroupements tenus ce matin, le 33^e Congrès doit entériner les élections aux postes suivants :

Délégué-es à la coordination

Regroupement cégep (1 poste)	Julien LAPAN (L'Assomption)
Regroupement privé (1 poste)	Caroline LEBLOND (Collège de Lévis)
Regroupement université (1 poste)	Ghyslaine LÉVESQUE (UQO)

Membres du bureau fédéral

Regroupement cégep (9 postes, par région)	Saguenay, Lac-Saint-Jean Sylvain JOMPHE (Jonquière)
	Québec - Chaudière-Appalaches Robin CORMIER (Limoilou)
	Montréal-Centre-Est Caroline FRISCO (Marie-Victorin)
	Abitibi-Témiscamingue, Rive-Sud, Outaouais Marie WRIGHT (Édouard-Montpetit)
	Sud-Montérégie - Estrie Julie DIONNE (Sherbrooke)
	Montréal-Centre-Nord Nicolas TALBOT (Saint-Laurent)
	Est du Québec David BOUTIN (La Pocatière)
	Lanaudière, Laurentides, Mauricie Frédéric CLERMONT (St-Jérôme)
	Couronne-Nord, Montréal Anne-Louise G. FONSECA (Rosemont)
Regroupement privé (2 postes)	Martin LACHAMBRE (Esther Blondin) Patrick LUPIEN (Regina Assumpta)
Regroupement université (5 postes)	Montréal Raad JASSIM (Mc Gill – SCCIM/MCLIU)
	Montréal Olivier AUBRY (UQAM)
	Autres régions Luce GILBERT (UQO)
	Autres régions Sylvain MAROIS (Université Laval)
	Autres régions Nathalie EBNOETHER (TÉLUQ)

Comité fédéral sur les assurances et régime de retraite | CFARR

Regroupement cégep (3 postes)	Luc VANDAL (Shawinigan)
	Daniel LÉGARÉ (Cégep de Lévis)
	Mélanie BECK (Dawson)
Regroupement privé (1 poste)	Vincent CÔTÉ (Notre-Dame de Lourdes)
Regroupement université (1 poste)	Valérie CHIEU (TÉLUQ)

PROPOSITION

Proposé par Camille Boyer | Appuyé par Amélie Gauthier

Que le 33^e Congrès entérine les résultats des élections tenues dans les trois regroupements.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

30. INSTALLATION DES PERSONNES ÉLUES

La présidente d'élections invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la FNEEQ, selon le cérémonial prévu à l'article 123 du Code des règles de procédure de la CSN. Elle déclare solennellement élu-es les membres du comité exécutif : **Caroline Quesnel, Benoît Lacoursière, Yves de Repentigny, Christine Gauthier et Léandre Lapointe**, qui promettent sur l'honneur de s'acquitter de leur rôle en tout respect des valeurs de la confédération.

31. SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE

PROPOSITION

Proposé par Guy Dorval | Appuyé par Mathieu Boutin

Il est proposé que les personnes autorisées à signer les effets de commerce soient :

Caroline Quesnel, Benoît Lacoursière, Christine Gauthier, Yves de Repentigny et Léandre Lapointe.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

32. DISCOURS DE CLÔTURE

Il n'y a pas eu de discours de clôture.

Le 33^e Congrès est levé, le vendredi 4 juin 2021 à 12 h 30.

Caroline Quesnel
Présidente

Benoît Lacoursière
Secrétaire général et trésorier

(28 juillet 2023)

/ja

ANNEXE 1

Recommandation adoptée par le Conseil fédéral des 2, 3 et 4 décembre 2020

Considérant les Statuts et règlements de la FNEEQ ;

Considérant la situation d'urgence sanitaire renouvelée par décrets depuis le 13 mars 2020 ;

Considérant la forte probabilité que la Direction de la santé publique ne permette pas de grands rassemblements au printemps prochain ;

Considérant le nombre de postes à combler lors du Congrès fédéral :

Considérant la logistique nécessaire pour organiser le Congrès fédéral et y tenir les élections des membres du comité exécutif, du comité de coordination, du bureau fédéral et des comités fédéraux ;

Il est proposé :

1. Que le Conseil fédéral mandate le Bureau fédéral de déterminer si le Congrès se tiendra à distance ou en présence en fonction des règles sanitaires ;
2. Que si le 33^e Congrès fédéral doit se tenir à distance (en totalité ou en partie), et sous réserve de la ratification par le Congrès :
 - a. Que soit suspendue l'application des articles des Statuts et règlements qui sont inapplicables à la tenue à distance du Congrès et de les remplacer par les règles suivantes ;
 - b. Que le dépôt des lettres de créance et les inscriptions en vue du Congrès prennent fin au plus tard une semaine avant (25 mai 2021 à 9 h) l'ouverture prévue du Congrès (1^{er} juin 2021 à 9 h)¹ ;
 - c. Conséquemment qu'un seul rapport (final) du comité des lettres de créance soit effectué à l'ouverture du Congrès comprenant toutes les personnes déléguées officielles et fraternelles pour lesquelles une lettre de créance a été émise et/ou pour lesquelles l'inscription aura été confirmée (délégué-es, comité exécutif, comité de coordination, bureau fédéral, membres des comités fédéraux) ;

¹ Chaque syndicat pourra indiquer la composition officielle de sa délégation pour chacune des journées du Congrès : mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Les inscriptions du **jeudi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le jeudi. Les inscriptions du **vendredi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le vendredi.

- d. Que ce conseil fédéral nomme la présidence et le secrétariat d'élections du Congrès dès maintenant et que le bureau fédéral soit autorisé à combler une vacance qui surviendrait à l'une ou l'autre de ces fonctions d'ici le Congrès ;
- e. Que la date limite pour déposer sa candidature au comité exécutif, dans les comités fédéraux, au comité de coordination ou au bureau fédéral soit fixée à une semaine précédant l'ouverture du Congrès, soit au 25 mai 2021 à 9 h ;
- f. Que les élections relevant exclusivement des regroupements (coordination des regroupements, bureau fédéral, CFARR) se tiennent avec l'outil sondage de Zoom en présence uniquement des délégué-es officiel-les ;
- g. Que tout amendement aux Statuts et règlements modifiant la tenue des élections entre en vigueur à la levée du Congrès et ne s'applique pas aux élections tenues durant le 33^e Congrès fédéral ;
- h. Que tout vote secret devant intervenir durant le Congrès soit tenu à la fin de la journée, via l'outil sondage de Zoom, que seul-es les délégué-es officiel-les puissent demeurer dans la « salle » de réunion et que seulement les propositions principales puissent en être l'objet ;
- i. Que le bureau fédéral soit autorisé à suspendre ou à modifier l'application de toute autre règle prévue aux Statuts et règlements de la FNEEQ ou au Code des règles de procédure de la CSN rendue inapplicable ou difficilement applicable dans le cadre d'une instance tenue à distance.

ANNEXE 2

Recommandation adoptée par le bureau fédéral des 4 et 5 février 2021

Considérant la recommandation adoptée par le Conseil fédéral les 2, 3 et 4 décembre 2020 ;

Considérant l'échéance des mises en candidature pour tous les postes devant être comblés par le Congrès fédéral, fixée au 25 mai 2021 ;

Que le Bureau fédéral applique les règles suivantes aux formulaires de mises en candidature :

1. Que les candidatures aux comités fédéraux, au comité de surveillance des finances et au Bureau fédéral soient déposées au moyen du formulaire de mise en candidature, mais dispensées de signatures d'appui.
2. Que les candidatures au comité exécutif ou au poste de délégué-e à la coordination de regroupement soient déposées au moyen du formulaire de mise en candidature.
 - a. Que les appuis aux candidatures puissent provenir de toute personne membre d'un comité exécutif (au moment de l'appui) d'un syndicat affilié.
 - b. Que la forme de l'appui puisse être la signature du formulaire ou un courriel en appui à la candidature.
 - c. Que les personnes candidates soient responsables de déposer, en un seul envoi, un formulaire de mise en candidature complet auprès de la présidence et du secrétariat d'élections.

ANNEXE 3

Recommandation adoptée par le bureau fédéral du 17 mars 2021

Que le bureau fédéral adopte les règles suivantes en vue des élections des membres des comités fédéraux et du comité de surveillance des finances à tenir lors du 33^e Congrès fédéral.

1. Malgré l'article 10.03, par. 3.1., que l'on procède à la mise en nomination en bloc pour tous les postes à combler et que l'on présume que toute personne n'ayant pas retiré sa candidature avant le premier rapport de la présidence et de la secrétaire d'élections accepte d'être mise en nomination.
2. Que le poste « toute provenance » soit réservé d'abord aux candidatures issues des syndicats non regroupés. Une même personne, issue d'un syndicat non regroupé, ne peut être candidate à plus de deux comités fédéraux. En l'absence de candidature de ces syndicats, il peut être attribué à une personne issue des autres regroupements à la suite des élections pour les autres postes.
3. Qu'il y ait un maximum de trois tours de vote.
4. Que chaque personne déléguée ait autant de vote(s) que de poste(s) à combler pour chacun des comités.
5. Que pour être élue, une personne candidate doit obtenir la majorité absolue des voix et avoir le plus grand nombre de votes parmi les autres personnes candidates issues de son regroupement au premier et au deuxième tour.
6. Qu'en l'absence de majorité absolue, la candidature ayant le moins de voix parmi celles qui sont issues d'un regroupement soit éliminée, sous réserve du point suivant.
7. Qu'en cas d'égalité entre candidatures, celles-ci soient toutes qualifiées pour le tour suivant.
8. Qu'au troisième tour, dans le respect des critères de provenance et des postes qui restent à combler, la ou les candidatures élues soient celles qui recueillent le plus de voix, malgré le paragraphe 3.1 de l'article 10.03 des Statuts et règlements.

ANNEXE 4
Ordre du jour du 33^e Congrès

Mardi 1^{er} juin 2021 – 9 h (séance 1)

Pause de 10 h 30 à 10 h 45

- 9 h
1. Mots d’ouverture
 - Jacques Létourneau, président de la CSN
 - Manon Tremblay, présidente du Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean
 - Caroline Quesnel, présidente de la FNEEQ
 2. Adoption de l’ordre du jour
 3. Présentation du fonctionnement du congrès
 4. Adoption du procès-verbal du 32^e Congrès
 5. Suspension des Statuts et règlements et des règles de procédure inapplicables à un congrès à distance
 6. Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
 7. Rapport des activités de la Fédération
- 12 h 15 Ajournement

Mardi 1^{er} juin 2021 – 13 h 30 (séance 2)

Pause de 15 h 15 à 15 h 30

- 13 h 30
8. 1^{er} rapport de la présidente et de la secrétaire d’élections
 9. 2^e rapport du comité des lettres de créance
 10. Rapport du comité des Statuts et règlements
 11. Table ronde sur les réalités autochtones en éducation
 12. Dons
- 17 h Ajournement

17 h à 19 h : 5 à 7 sur la « mobilisation »

organisé par le Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR) de la CSN
(thème et moment à confirmer).

Mercredi 2 juin 2021 – 9 h (séance 3)

Pause de 10 h 30 à 10 h 45

- 9 h
13. Rapport du comité école et société sur les partenariats et la place de l'entreprise privée
 14. 3^e rapport du comité des lettres de créance
 15. Étude des recommandations soumises au congrès
 16. Rapport sur les dernières consultations
(réussite, CSE santé mentale, Chantier sur l'université du futur)
- 12 h 15 Ajournement

Mercredi 2 juin 2021 – 13 h 30 (séance 4)

Pause de 15 h 15 à 15 h 30

- 13 h 30
17. États financiers 2018-2020 :
 - Présentation des états financiers 2018-2020
 - Rapport du comité de surveillance des finances
 18. 4^e rapport du comité des lettres de créance
- 15h30 **Ateliers :**
Les transformations de la profession enseignante et de l'action syndicale et la transition post-pandémie
- 17 h Ajournement

Jeudi 3 juin 2021 – 9 h (séance 5)

Pause de 10 h 30 à 10 h 45

- 9 h 19. Rapport synthèse des ateliers
20. Rapport final du comité des lettres de créance
21. 2^e rapport de la présidente et de la secrétaire d'élections
- 11 h 30 22. Discours des personnes candidates au comité exécutif
- 12 h 15 Ajournement

1^{er} tour des élections de 12 h 15 à 13 h 30

Jeudi 3 juin 2021 – 13 h 30 (séance 6)

Pause de 15 h 15 à 15 h 30

- 13 h 30 23. Questions de privilège et syndicats en conflit
24. 3^e rapport de la présidente et de la secrétaire d'élections
25. Prévisions budgétaires 2021-2023
26. Rapport du comité école et société sur la liberté académique

2^e tour des élections de 14 h à 15 h 15

27. 4^e rapport de la présidente et de la secrétaire d'élections
15. Étude des recommandations soumises au congrès
- 17 h Ajournement

3^e tour des élections de 17 h à 18 h 15

Vendredi 4 juin 2021 – 8 h 30

Réunions des regroupements :

Élections aux postes de déléguées et délégués à la coordination, du bureau fédéral et du CFARR.

Vendredi 4 juin 2021 – 9 h 45 (séance 7)

Pause de 11 h à 11 h 15

- 9 h 45 28. Camp Vol d'été – LEUCAN-CSN
15. Étude des recommandations soumises au congrès
29. 5^e rapport de la présidente et de la secrétaire d'élections
30. Installation des personnes élues
31. Signature des effets de commerce
32. Discours de clôture
- 13 h Levée de l'assemblée

ÉLECTIONS 2021 – POSTES À COMBLER

COMITÉ EXÉCUTIF		BUREAU FÉDÉRAL	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence ▪ Secrétariat général et trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidence (Cégep) ▪ Vice-présidence (Privé) ▪ Vice-présidence (Université) 	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 9 postes Privé 2 postes Université 5 postes 	

COMITÉS	COMPOSITION	
Action internationale	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
École et société	5 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 2 postes Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Environnement	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Femmes	4 postes réservés aux femmes, répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Diversité sexuelle et pluralité des genres	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Précarité, relève et vie syndicales	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Santé et sécurité	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste
Surveillance des finances	4 postes répartis comme suit :	<ul style="list-style-type: none"> Cégep 1 poste Privé 1 poste Université 1 poste Toute provenance 1 poste

COMITÉ FÉDÉRAL DES ASSURANCES ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

(Selon les règles de fonctionnement de la Réunion des syndicats adhérant à la police d'assurance collective 1008-1010 | RSA)

Regroupement cégep 3 postes	Regroupement privé 1 poste	Regroupement université 1 poste
--------------------------------	-------------------------------	------------------------------------

ANNEXE 5

Rapport synthèse des ateliers

Avec la très grande participation des membres du congrès, nous nous sommes retrouvés avec un très grand nombre de réponses que nous avons compilées jusqu'à tard hier soir, alors Ghyslaine, Julien et moi avons convenu de présenter la partie sur laquelle nous avons travaillé.

Précision terme : élèves/étudiants sont confondus

Aussi, nous avons essayé de condenser les réponses et vous remarquerez que certaines informations répertoriées sont contradictoires, ce qui est tout à fait normal compte tenu des différents ordres d'enseignement au sein de la fédération, de la gestion différente des établissements, des disciplines ou matières enseignées et parfois même des régions.

Partie 1 Comment votre travail, comme enseignant-e a-t-il changé depuis mars 2020?

Tâche alourdie

- modification et augmentation du temps de travail (temps de préparation, de correction), temps d'enseignement (enseignement plus lent), temps d'encadrement, temps pour suivi personnalisé; modification des évaluations (papier/crayon versus outils technologiques); accompagnement pour du soutien technique pour les étudiants à l'intérieur et à l'extérieur des cours,
- tendance dans certains établissements à augmenter le nombre d'élèves dans les groupes, recrutement d'étudiants d'une autre région (plus de gestion, de correction)
- au début de la pandémie, apprentissage des outils technologiques, se former rapidement à l'enseignement à distance (donner des cours comme des amateurs alors qu'une formation rigoureuse est nécessaire pour ce mode d'enseignement, *on fait bien entendu référence à l'enseignement à distance qui est bien établi dans les universités, notamment à l'université Laval*)
- pression des directions pour la réussite des élèves, mais pression personnelle (mettre la barre haute, ont mis plus de temps de préparation pour atteindre la perfection), mais devant l'incapacité d'offrir des prestations aussi efficaces qu'en présence, aussi bonnes, le sentiment d'incompétence, le manque de fierté, le manque de créativité se sont installés chez plusieurs enseignants
- toute cette gestion du temps complexe a entraîné démotivation, fatigue : dans certains établissements, les demandes de congé pour invalidité ont explosé
- nombreux courriels, questions des étudiants et des parents, insatisfaction des parents qui écoutent les cours. Les limites de temps n'existent plus : pour les étudiants, pour les parents, les enseignants sont disponibles en tout temps. Le droit à la déconnexion est un concept loin d'être acquis chez les enseignants, ils se donnent l'obligation de répondre aux courriels les soirs, les fins de semaine et parfois même la nuit.

- Conciliation travail/famille a aussi été un enjeu majeur dans la gestion du temps : la présence de jeunes enfants à la maison n'a pas favorisé pas un climat de travail sain, ici un climat d'enseignement adéquat, les enseignants se sont donné peu le droit de prendre des congés alors qu'il l'aurait fait avant la pandémie pour s'occuper de leurs enfants à la maison. Tout cela pour favoriser la réussite parce qu'être présent pour les élèves favorise leurs apprentissages et leur réussite.

Isolement

- Perte des échanges entre les collègues d'une même discipline, d'un même groupe, Difficulté à accueillir les nouveaux enseignants ou à accompagner les précaires
- Avec l'arrivée de cette nouvelle méthode d'enseignement auquel les enseignants ont été confrontés, on relate que le partage entre les collègues des expériences positives ou des bons coups auraient été facilitant
- L'isolement s'est aussi manifesté par le manque d'accompagnement, de soutien technologique, les enseignants se sont sentis démunis devant les problèmes informatiques, les leurs, mais aussi ceux de leurs étudiants.
- Les relations de travail entre les employeurs et les enseignants se font de plus en plus par courriel : *relation de pouvoir de la part de la direction, moins de volonté de négocier, prend plus facilement le parti de l'étudiant, sans prendre le pouls de l'enseignant lors de situation conflictuelle. Les enseignants ne sont pas toujours d'accord avec les décisions de l'employeur pour faire des économies, souvent ces décisions sont prises sans consultation, les enseignants se retrouvent donc devant le fait accompli.*

Caméra fermée (enseigner à des carrés noirs)

- Disparition du côté humain, notamment la difficulté à connaître et à identifier ses étudiants, la disparition du lien affectif qui se crée entre les enseignants et leurs étudiants, difficulté de percevoir les signes de détresse psychologique chez les étudiants (c'est d'autant plus déplorable puisque nous avons vu une forte hausse de la détresse psychologique chez les étudiants.
- Difficulté à prendre contact avec eux de façon individuelle (élèves en difficulté ou plus timides), ils ne répondent pas à leur courriel
- Relations entre les enseignants et les étudiants moins développées, les relations entre les étudiants d'un même groupe plus difficiles, ce qui entraîne un manque de coopération, d'entraide entre eux, élèves plus faibles qui en souffrent)
- Impossible de prendre le pouls de la classe : en présence, le langage non verbal qui parle beaucoup manque aux enseignants, il est utile pour alimenter les discussions ou les échanges, mais principalement, il permet de détecter les incompréhensions, les questionnements des élèves qui se font plus discrets

- Difficulté des élèves à prendre la parole, à poser des questions, à réagir, ce qui entraîne beaucoup moins d'interaction, les enseignants se sont alors tournés vers le retour des cours magistraux presque à 100 %. Ce qui était auparavant, avant la pandémie, souvent critiqué des étudiants, des parents et des directions est devenu la norme alors qu'on nous demande de varier nos méthodes pédagogiques. Autant pour les étudiants que pour les enseignants, les cours deviennent monotones
- Lorsqu'il y a des interventions orales ou dans le clavardage, celles-ci sont souvent comme sur les réseaux sociaux (propos grossiers, manque de respect, incivilité)
- Explosion de la fraude, du plagiat qui sont difficilement contournables : les outils technologiques ne permettent pas la détection. Ces situations ont entraîné la modification de la façon d'évaluer, mais les enseignants ont le sentiment que l'évaluation perd de sa valeur, *augmente la gestion des enseignants (surveillance plus accrue)*
- Parfois difficile de demander d'ouvrir la caméra : connexion internet insuffisante

Les enseignants remarquent de plus en plus le grand écart entre les étudiants faibles et les forts

- Les étudiants plus faibles manquent d'organisation et de motivation : plus haut taux d'abandons (effet de plus petit groupe, favorable aux enseignants, mais qui va à l'encontre de la mission de l'éducation, soit la réussite pour le plus grand nombre)
- Dans des établissements ou des programmes, nombre records d'échecs (quatre fois plus d'échecs dans certains programmes)
- Dans des établissements du collégial, les échecs se sont transformés en incomplet, inquiétude chez les enseignants que cette tendance perdure
- Grande inquiétude : comment rattraper les retards, rattraper les contenus qui n'ont pas été enseignés. Les enseignants ont l'impression qu'ils ne seront pas prêts à passer à un niveau supérieur ou à entrer sur le marché du travail.
- En enseignement comodal : une partie de la classe est oubliée, plus facile de perdre des étudiants, notamment les plus faibles parce que l'attention de l'enseignant ne peut être à en ligne et en classe, en présence, en même temps.

D'autres enjeux ont bien été relatés : intrusion dans les cours en ligne, droit d'auteur et droit à l'image non respectés, l'intimidation, ce qui a affaibli la santé psychologique des enseignants

2^e question : Selon vous, quelles transformations demeureront après la pandémie quant à la profession enseignante? Quels seront les défis, les menaces, les avantages?

Outre les inquiétudes déjà mentionnées précédemment,

Pression des directions et des étudiants qui veulent le comodal sans mesurer les impacts. Les directions ont tendance à écouter la volonté des étudiants, combler leurs besoins, favoriser les accommodements.

Volonté des directions à rentabiliser les investissements faits (achat de matériel, de logiciels, de caméras dans les classes) et volonté d'accroître les revenus en augmentant le bassin d'étudiants, donc la crainte que l'enseignement à distance ou comodal se soit bien implanté au détriment des conditions de travail et des conditions d'exercice, sans compensation salariale pour palier l'augmentation de la tâche ou du nombre d'étudiants.

Augmentation de la concurrence entre les établissements : offrir des programmes à distance aux différentes régions, sans que les étudiants se déplacent, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur la fréquentation en région.

Peur de la perte de l'autonomie professionnelle et ou des choix pédagogiques qui sont imposés par la direction ou par l'utilisation d'outils technologiques

L'enseignement à distance et comodal ne sont pas intégrés dans les conventions collectives, inquiétude quant à l'intégration des balises de ces deux modes d'enseignement.

Appréciation des cours en ligne et volonté de conserver l'enseignement à distance :

- *Climat de travail qui en souffre à cause des divergences d'opinion, accroissements des conflits.*
- Grandes différences entre les matières enseignées, impression que des disciplines peuvent être enseignées à distance (les langues : le français et l'anglais, littérature, philo), donc s'il faut faire un choix, ce sont ces matières ou ces disciplines qui seront enseignées à distance, ce qui est plutôt aberrant puisque ce sont dans ces disciplines que le dialogue ou les échanges sont les plus propices.
- Ceux qui aiment, autant chez les enseignants que chez les étudiants, n'invoquent pas des raisons pédagogiques, mais plutôt des raisons physiques et/ou géographiques (diminution des déplacements par exemple). Le défi sera de les convaincre (les étudiants et les enseignants) en utilisant de bons arguments, soit les arguments pédagogiques.

À conserver, après la pandémie, très peu de choses :

- Outils de communication, de partage de documents, réunions à distance

Partie 2 : l'action syndicale

La première question posée était : *Comment le travail syndical a-t-il changé depuis mars 2020 ?*

GÉNÉRAL :

- **Sans surprise, tout le monde juge que la dernière année fut la PIRE ANNÉE POUR LE SYNDICALISME :**
 - Il n'y a plus de vie syndicale, puisqu'on travaille exclusivement en ligne – ou presque. Tout est plus lourd, et le travail d'équipe et la camaraderie ont été mis à mal.
 - Et il n'y a plus de séparation entre le travail syndical et la vie privée.
 - La communication est plus difficile car on n'a plus accès au non-verbal, à l'émotion perceptible en présence. La qualité des rapports est moindre, de même que celle de la participation.
 - Le discours antisindicaliste est de plus en plus décomplexé. On demande de voter en différé – pour ne pas avoir à assister aux AG. Il y a dévalorisation de l'engagement et réduction de la démocratie à la seule expression du vote.
- **Du côté de l'ÉQUIPE SYNDICALE :**
 - Partout, on vit une surcharge de travail à tous points de vue : il y a plus de demandes d'accompagnement ou d'information, plus de plaintes étudiantes, plus de messages des membres.
 - Ces derniers sont fatigués et manifestent plus facilement leur mécontentement. Comme le font les étudiant-e-s dans leurs cours, ils transmettent des courriels à tout moment.
 - Les officières, officiers syndicaux reçoivent plus de messages sans nuance, de critiques gratuites; ils sont témoins d'attitude de « trolls » de la part de certains membres.
 - La succession de réunions en Zoom – parfois jusqu'à 50-60 h/semaine – affecte la santé mentale et on ne peut évidemment pas exclure les réunions syndicales de cette équation.
 - Les équipes syndicales ont tenu le coup jusqu'ici, mais on arrive à un niveau de saturation inévitable :
 - Certaines équipes ont perdu plusieurs officier-ère-s;
 - Il est difficile de recruter des candidat-e-s pour la relève;
 - Et quand on réussit, l'intégration des nouvelles personnes n'est pas évident à cause de l'isolement :
 - On n'a pas d'accès aux dossiers (qui se trouvent le plus souvent dans les locaux du syndicat);
 - Et le contact avec les gens est moins facile, moins efficace (à cause de la distance);

- Ce qui se solde par une transmission plus ardue de la connaissance syndicale et un frein à l'acquisition de l'expérience syndicale.
- Un aspect positif est noté cependant : le travail réalisé par les équipes syndicales est plus visible parce qu'un plus grand nombre de gens assistent aux AG.
- Enfin, la chaleureuse machine à café manque à beaucoup de monde...
- **Avec l'EMPLOYEUR :**
 - Les rencontres à distance ne facilitent évidemment pas le travail de négociation ni les rencontres de Comité de relation de travail, entre autres.
 - Les rapports avec l'employeur s'en trouvent souvent affectés.
- **Dans les INSTANCES SYNDICALES :**
 - Il y a partout plus de monde dans les AG, plus de participation, mais...
 - On note que les interactions sont plus complexes; certains mentionnent des incivilités plus nombreuses, tandis que d'autres notent plutôt l'inverse.
 - Il y a globalement moins d'interventions et de discussions, et elles sont jugées de moindre qualité qu'en présence.
 - Il y a moins de débats aussi, ce qui entraîne une grande perte de richesse démocratique.
 - On rapporte également que ce sont souvent les mêmes personnes qui interviennent dans les instances ce qui tend à limiter l'évolution de la pensée syndicale.
 - Beaucoup ont mentionné qu'il est déroutant, voire décevant, de constater que des membres de leur syndicat ont les mêmes comportements en instance syndicale que ceux qu'ils reprochent à leurs étudiant-e-s, comme avec les caméras fermées ou l'absence d'intervention...
 - Finalement, les officier-ère-s parviennent difficilement à prendre le pouls de l'AG et des militant-e-s (raisons citées précédemment : absence du non-verbal, diminution des interventions, limite du nombre d'intervenant-e-s).
- **Du côté de la MOBILISATION :**
 - Évidemment, il a fallu s'adapter. On constate qu'il est très difficile de mobiliser dans les conditions actuelles, sans présence.
 - Et à peu près tout le monde regrette l'absence du travail de corridor qui ne peut plus se faire.
 - Comment faire descendre l'information et les demandes aux membres?

- On ne parvient plus à occuper le terrain; parfois il y a une seule personne pour tapisser les murs d'affiches que très peu de gens verront.
- La mobilisation et l'exercice de la grève en sont très affectés : les enjeux ne se partagent plus et les gens ne s'y sensibilisent plus.

Spécifiquement pour les CÉGEPS

- **Quand on parle de la GRÈVE :**

- La grève en temps de pandémie est épuisante!!!
- Sur la ligne de piquetage, on constate qu'il n'y a pas de grève politique.
 - Et que lorsqu'il y a une bonne participation, ce n'est pas toujours pour les bonnes raisons. Par exemple, les gens se retrouvent pour jaser plutôt que pour porter le message qui dicte l'action.
- Un constat inquiétant également : beaucoup de lignes de piquetage n'ont pas été respectées. Les employeurs ont exigé des autres corps d'emploi qu'ils « traversent » les lignes. Par exemple, on pouvait exiger d'eux qu'ils se connectent sur Teams.

À la seconde question : *Selon vous, quelles transformations demeureront après la pandémie quant au travail syndical ? Et quels seront les défis, les menaces et les avantages ?*

- **Du côté du SYNDICALISME en général :**

- On se demande ce qu'il adviendra de la vie syndicale après la pandémie?
 - Indéniablement le présentiel favorise celle-ci.
- Pour plusieurs, on s'entend à dire que seule une analyse post-pandémique de ce qui a été vécu permettra de comprendre l'ampleur des problèmes, des dégâts causés aux syndicats.
- On constate aussi qu'il va falloir développer un syndicalisme virtuel.

- **Pour l'ÉQUIPE SYNDICALE :**

- On s'interroge sur la manière d'intéresser des gens à la relève syndicale si les contacts restent limités à cause d'instances à distance?
- Par ailleurs, la distance a rendu le travail de l'exécutif plus efficace à certains égards :
 - On a découvert des outils qui facilitent la tâche (comme Google Docs qui facilite beaucoup le partage de documents, ainsi que des outils pour aider aux finances du syndicat comme les dépôts directs et la gestion des chèques beaucoup simplifiée.
 - Il y a également plus de flexibilité dans les horaires pour se réunir.

- Un syndicat a aussi procédé à la création d'un domaine pour préserver la confidentialité de ses communications et de ses documents.
- Une question importante est ressortie, à savoir que si le travail à distance demeure, devrions-nous rémunérer la surcharge syndicale ou plutôt chercher à l'éviter ?
 - Dans au moins un syndicat, l'AG a voté une rémunération supplémentaire à partager entre les officier-ère-s syndicaux pour pallier la surcharge de travail vécue.
- **Du côté des INSTANCES SYNDICALES :**
 - On se demande comment entretenir, raviver le sentiment d'appartenance au syndicat?
 - Aussi, plusieurs délégué-e-s sont inquiets : réussira-t-on à revenir à des instances en présence qui seront plus riches? La pression sera forte de les garder à distance ou... en comodal.
 - Pour certains d'ailleurs, le retour en présence (des cours ou des instances) est même perçu négativement comme un nouveau changement...
 - Des membres voudront des instances à distance, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Parmi les bonnes, on note :
 - Favoriser la conciliation travail, famille, étude.
 - Limiter ses déplacements, éviter le trafic et son empreinte écologique, etc.
 - Pouvoir faire autre chose quand le débat stagne...
 - Un avantage évident pour certains : l'AG à distance a permis à des gens de participer et on ne pourra pas ne pas considérer ça.
 - Le comodal risque de devenir la solution aux instances syndicales et il va falloir y penser très sérieusement.
 - Les élections sont facilitées par la technologie à distance et les membres l'ont bien réalisé.
 - On note aussi que les jeunes s'impliquent plus qu'avant.
 - Et que la distance a permis de réaliser des activités para-syndicales qui ont un eu un beau succès.
 - Aussi, des gens moins mobilisés, moins syndicalisés pourraient ainsi participer davantage ce qui offrira éventuellement un plus grand bassin de candidat-e-s aux postes syndicaux.
 - Et grâce aux outils de réunions à distance, on a ajouté de nouveaux moyens d'exprimer nos opinions en réunion comme les fonds d'écran et certaines actions de dérangement.
 - À l'opposé, parmi les mauvaises raisons ou les impacts négatifs, on note :

- Diminution de l'implication syndicale à moyen terme.
 - Perte de l'appropriation des enjeux syndicaux.
 - Crainte que les instances soient enregistrées...
 - Risques accrus que la confidentialité soit attaquée.
- Comme solution possible, on suggère une alternance d'instances en ligne et en présence, mais en favorisant celles en présence :
 - Réunion ordinaire = en présence;
 - Dernière minute ou extraordinaire = par Zoom.
 - Dans le même ordre d'idée, certaines personnes se sont demandé si la FNEEQ aura, dans le futur, la flexibilité de tenir des instances à distance, peut-être une fois sur deux, pour accommoder les gens éloignés ou ayant des contraintes d'ordre familial.
 - Enfin, on note un enjeu de cohérence! On ne peut pas faire dans nos instances syndicales ce qu'on ne veut pas que nos employeurs nous imposent; par exemple, le comodal pour nos cours vs des AG en comodal.
 - Il va falloir sensibiliser nos membres à ça...
- **Avec l'EMPLOYEUR :**
 - On s'interroge sur comment contrer la volonté de l'employeur de maintenir l'enseignement à distance, par exemple, pour les journées de tempête?
 - **Sur la MOBILISATION et la GRÈVE :**
 - Il y aura une adaptation difficile et nécessaire de la façon de faire de la mobilisation.
 - Comme dit tantôt, il va falloir développer le syndicalisme virtuel : trouver de nouveaux moyens de mobiliser les membres. Et combiner la mobilisation virtuelle avec celle sur le terrain.
 - Certains délégué-e-s ont mentionné l'importance de revoir le Code du travail pour redéfinir la grève ou le lieu de travail :
 - Car le droit de grève est menacé.
 - Comment faire respecter les lignes de piquetage?
 - Il y a le défi de la virtualisation des lignes de piquetage.
 - Le danger de basculer en ligne lorsqu'il y a grève d'un groupe d'employé-e-s.
 - Il y a des trous dans la loi en ce qui concerne le télétravail ou le droit à la déconnexion.

- Il faudra développer des moyens de « mettre du sable dans l’engrenage » de l’employeur (par exemple, l’envoi multiple et synchronisé de fichiers gigantesques en même)
- Monter et conserver des équipes de perturbation en ligne pendant les grèves (comme des Facebook Jams ou des envois massifs de courriels, etc.).
- Ce qui complète bien le piquetage en personne.

Enfin, pour les CÉGEPS

- Et qui touche la FORMATION CONTINUE (FC) :
 - On a noté un (autre) avantage aux AG à distance : elles ont favorisé la participation des CdC de la FC et ça leur a enfin donné une voix.

PARTIE 3 : BILAN ET PRIORITÉS

5) Partagez-vous l’analyse du comité exécutif dans la conclusion de son bilan

5.1) De façon générale, l’analyse de l’exécutif reçoit un accueil très favorable :

- *bilan parfait et bon travail de projection dans le temps*

5.2) Mais quelques voix minoritaires expriment une autre opinion :

- *Un plan plus approprié permettant un meilleur accès aux politiciens est souhaité*

6) Quelles devraient être les deux priorités de la FNEEQ au cours des trois prochaines années?

6.1) L’EAD, ses différentes déclinaisons et les enjeux qui y sont associés sur le plan des transformations de la profession enseignante et des conditions de travail dominant sur le plan du nombre d’interventions.

Il s’agit clairement de la priorité la plus importante identifiée par les délégué-es en ateliers.

- « Les autres enjeux sont secondaires en comparaison avec ça. »

>> Certains n’acceptent la dimension inéluctable de l’EAD et de la transformation de la profession

- *Malaise : on admet que ça va arriver. Faudrait changer ça. Faut défendre quelque chose qui empêcherait, sinon dommages. Faut pas accepter que ça aura lieu. Démontrer que ça a tellement d’impact qu’on veut pas ça.*

>> La défense du caractère essentiel de l’enseignement en présence est portée par plusieurs

>> Cela dit, certains appellent plutôt à la vigilance ou pensent aussi qu'on ne pourra pas éviter l'EAD et les transformations importantes de la profession enseignante qui viennent : mais il faut travailler à les baliser et à définir de meilleures conditions de travail

- *Il faut faire une veille sur les changements à venir*
- *On ne doit pas se braquer contre l'EAD*
- *S'il y a changement, il faudra l'accompagner*
- *Notre métier va changer : quelles seront nos conditions de travail?*
- *Des balises aux conditions de travail, c'est capital! L'enseignement va changer et il faut baliser, se protéger*

6.1.1) Des enjeux découlant de l'EAD ou du télétravail sont également mentionnés :

>> Le comodal

- *Plusieurs commentaires notent l'importance à se battre contre cette forme spécifique d'EAD*

>> L'impact de l'EAD sur la concurrence entre les établissements

>> Le droit à l'image et les enjeux liés à l'enregistrement des cours

>> La taille des groupes (plus spécifique au RU)

- *Exemples de groupe à distance de plus de 500 étudiant-es de l'Université Laval*

>> L'inadaptation des conventions collectives et du code du travail :

- *Nos conventions collectives ne sont pas faites pour faire face aux changements à venir*
- *Il faut pousser pour une révision du code du travail*

>> L'impact de l'EAD et du télétravail sur l'exercice de la grève constitue un (sous) enjeu qui est également identifié par plusieurs (surtout au RC)

- *Il faut revoir le code du travail sur le plan de l'exercice de la grève*
- *modif code du travail = comment faire respecter mandats de grève dans environnement numérique*

>> Le clientélisme lié à l'EAD (demande de cours à distance par les étudiant-es) revient également beaucoup

- *le clientélisme est clairement accentué avec l'EAD*

>> Le morcellement de la tâche qui peut être favorisé par l'EAD et le télétravail

>> Discrimination financière vécue par les étudiant-es (tous n'ont pas les moyens et les outils pour étudier à distance)

- *Certains n'ont que leur cellulaire...*

>> La tenue d'instances syndicales à distance

- *On veut le retour en présence, mais il n'y a jamais eu autant de participation*
- *Il ne faut pas que le bimodal crée deux classes de délégué-es*

6.2) La question de la diversification des profils étudiants n'est pas identifiée clairement comme une priorité par beaucoup de délégué-es

- *« Mais avec ce qu'on vécu les étudiant-es, il est normal que les besoins des EESH deviennent un sous-thème important »*
- *C'est important : les EESH explosent dans les cégeps*

>> La question est considérée par certains sous l'angle des revendications étudiantes, d'un certain « clientélisme » et des menaces que peut représenter l'imposition d'une pédagogie inclusive.

6.3) D'autres priorités sont également mentionnées :

>> La liberté académique et l'autonomie professionnelle (revient plus souvent auprès des délégué-es du RU)

- *Pour toutes les raisons que l'on sait, mais notamment pour les chargé-es de cours*
- *Rôle des étudiant-es dans la mise à mal de notre liberté académique*
- *Le devoir de loyauté et la façon dont les patrons y réfère est problématique*

>> La post-pandémie (étonnement peu mentionnée)

- *accompagner les syndicats et regroupements quant aux suites de l'enseignement en temps de pandémie*

>> La consultation des enseignant-es et des chargé-es de cours universitaires (cet enjeu semble un peu plus présent au RU et au RP)

- *Les profs sont marginalisés dans les consultations*
- *Les profs ne sont pas assez consultés sur les enjeux*

>> Financement de l'éducation

- *Un enjeu très important pour plusieurs*
- >> La mobilisation et la pression / les stratégies à employer / les événements à organiser
 - *Comment faire pour que les profs soient des interlocuteurs incontournables ?*
 - *Il faut s'inspirer de Ghislain Picard et de l'APNQL, créer des liens avec la société civile et les municipalités*
 - *Ne pas agir seul : les mouvements étudiants sont mobilisés sur certains enjeux (question environnementale)*
 - *Si on veut une oreille, il faut faire pression*
 - *Il faut s'imposer aux patrons!*
 - *Il faut agir sur plusieurs fronts*
 - *Il va falloir être en action le plus rapidement possible, s'organiser un chantier.*
 - *On devrait réfléchir à des États généraux sur l'éducation*
 - *Faire des recherches sur les enjeux prioritaires de la FNEEQ*
- >> La lutte contre la marchandisation de l'éducation
- >> La concurrence entre les établissements
- >> La précarité
- >> Crise environnementale
 - *Important notamment parce que ça a été moins présent pendant la pandémie*
- >> Le maintien de la collégialité et l'accompagnement professionnel par les pairs
- >> Le roulement des personnes conseillères syndicales
- >> La valorisation de la profession enseignante
 - *Il est important de crédibiliser le travail des enseignant-es*
- >> La revalorisation du syndicalisme
- >> La valorisation de la FNEEQ
- >> Le soutien à l'enseignement
- >> La présence des profs dans les CA
- >> Le harcèlement psychologique et sexuel

>> Enjeux plus spécifiques au RC

- La formation continue : surveiller la formation continue car c'est le laboratoire pour le régulier
- La formation continue gruge la formation régulière
- La valorisation spécifique des chargé-es de cours de la formation continue.
- Le développement de micro-formation et la perte de contrôle quant à l'offre de programmes

Enjeux plus spécifiques du RU

- *portion de financement consacrée aux chargé-es de cours, peu par rapport à leur poids dans l'enseignement*

ANNEXE 6
Extrait du regroupement cégep du 4 juin 2021

RÉUNION DU REGROUPEMENT CÉGEP PROCÈS-VERBAL (ADOPTÉ)

DATE 4 juin 2021

Par visioconférence



La réunion débute à 8 h 30.

PRÉSENCES

Voir l'annexe A.

SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE

Christophe Chapdelaine agit comme secrétaire de la réunion.

0. MOT DE BIENVENUE

Yves de Repentigny, vice-président responsable du regroupement cégep, remercie les gens pour leur confiance à la suite de sa réélection. Il y aura une réunion extraordinaire du regroupement la semaine prochaine, le mercredi 9 juin, pour faire le point sur la négociation. On pourra aussi y parler des difficultés liées à l'application des règles du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN. Yves souligne qu'il faut toujours tenir informées les personnes conseillères syndicales à cet égard.

1. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Proposition

Proposeur : David Boutin

Appuyeur : Éric Therrien

Qu'Alexis LeBrun-Gagné préside l'assemblée.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

On fait la lecture de l'ordre du jour envoyé par courriel.

Proposition

Proposeur : David Boutin

Appuyeur : Bruce Toombs

Que le regroupement cégep adopte l'ordre du jour.

Proposition adoptée.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

0. MOT DE BIENVENUE
1. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ÉLECTIONS
4. QUESTION DE PRIVILÈGE
5. ÉLECTIONS
 - 5.1. BUREAU FÉDÉRAL
 - 5.2. CFARR
 - 5.3. DÉLÉGUÉ-E À LA COORDINATION

5.4. COMITÉ DES PRÉSIDENTES

3. **PRÉSIDENTE ET SECRETARIAT D'ÉLECTIONS**

Proposition

Proposeur : Bruce Toombs

Appuyeur : Benoît Labrosse

Qu'Yves de Repentigny et Christophe Chapdelaine agissent respectivement à titre de président et secrétaire des élections.

Proposition adoptée.

4. **QUESTION DE PRIVILÈGE**

Proposition

Proposeur : Frédérick David

Appui unanime

Que le regroupement cégep dénonce la mise en demeure envoyée par le Cégep de Jonquière à l'encontre du président du syndicat des enseignant-es et exprime toute sa solidarité à l'endroit du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière.

Que le regroupement cégep invite ses syndicats à envoyer une lettre d'appui dénonçant la situation auprès de la direction du Cégep de Jonquière.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. **ÉLECTIONS**

5.1. Bureau fédéral

Yves de Repentigny explique la procédure. Il y a un total de neuf candidatures reçues, toutes admissibles.

Proposition

Proposeuse : Marie-Hélène Mondou

Que les personnes suivantes soient mises en candidature afin de représenter leur région respective au bureau fédéral de la FNEEQ pour le mandat 2021-2024 :

Saguenay, Lac-Saint-Jean

Sylvain Jomphe (Jonquière)

Québec - Chaudière-Appalaches

Robin Cormier (Limoilou)

Montréal-Centre-Est

Caroline Frisco (Marie-Victorin)

Abitibi-Témiscamingue, Rive-Sud, Outaouais

Marie Wright (Édouard-Montpetit)

Sud-Montérégie - Estrie

Julie Dionne (Sherbrooke)

Montréal-Centre-Nord

Nicolas Talbot (Saint-Laurent)

Est du Québec

David Boutin (La Pocatière)

Lanaudière, Laurentides, Mauricie

Frédéric Clermont (Saint-Jérôme)

Couronne-Nord, Montréal

Anne-Louise G. Fonseca (Rosemont)

Toutes ces personnes acceptent d'être candidates et sont élues par acclamation.

5.2. CFARR

Yves de Repentigny confirme que les trois candidatures reçues sont admissibles.

Proposition

Proposeuse : Julie Dionne

Que les personnes suivantes soient mises en candidature pour siéger au comité fédéral des assurances et des régimes de retraite de la FNEEQ (CFARR) pour le mandat 2021-2024 :

Luc Vandal (Shawinigan)

Daniel Légaré (Lévis)

Mélanie Beck (Dawson)

Toutes ces personnes acceptent d'être candidates et sont élues par acclamation.

5.3. Délégué-e à la coordination

Yves de Repentigny confirme que la seule candidature reçue est admissible.

Proposition

Proposeur : Bruce Toombs

Que Julien Lapan soit mis en candidature au poste de délégué à la coordination du regroupement cégep de la FNEEQ pour le mandat 2021-2024.

Julien Lapan accepte et est élu par acclamation.

5.4. Comité des présidences

Daphnée Lajoie propose Alexis LeBrun-Gagné (Saint-Hyacinthe), qui accepte.

Sébastien Adam propose Josée Gaudreault (Rosemont), qui accepte.

Julie Dionne propose Vincent Motard-Côté (Joliette), qui accepte.

Pascal Binet propose Julie Dionne (Sherbrooke), qui accepte.

Toutes ces personnes sont élues par acclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 05.



Yves de Repentigny, vice-président

/cc

ANNEXE A**PRÉSENCES**

Nom	Prénom	Numéro de votre syndicat	Nom complet de votre syndicat	Type de délégation
Beumier	Lyne	03-06-001	Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais	Délégué.e
Beumier	Roxanne	03-10-002	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU - CSN	Délégué.e
Beck	Mélanie	03-09-071	Syndicat des professeurs du Collège Dawson	Délégué.e
Bélanger	Anne-Marie	03-00-003	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Binet	Pascal	03-11-023	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE THETFORD	Délégué.e
Boutin	David	03-12-008	Syndicat des enseignantes et des enseignants des campus de La Pocatière et de Montmagny	Délégué.e
Casanova	Hugo L.	03-09-072	Vanier College Teachers' Association	Fraternel.le
Chavarie	Simon	03-08-002	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	Délégué.e
Chevalier	Josée	03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	Délégué.e
Clermont	Frédéric	03-08-002	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	Délégué.e
Comtois	Ann	03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	Délégué.e
Cormier	Robin	03-11-001	Syndicat des professeurs et professeurs du Cégep Limoilou	Délégué.e
Côté	Marie-Eve	03-00-000	FNEEQ	Salarié.e (FNEEQ, CSN, autre)
Daigneault Desrosiers	Laurence	03-09-024	Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic	Délégué.e
Danielle	Lalonde	03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	Fraternel.le
David	Frédéric	03-13-014	Syndicat du personnel enseignant du cégep de Jonquière	Délégué.e
de Repentigny	Yves	03-00-000	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Demers	France	03-25-005	Syndicat des professeurs et professeurs du cégep Édouard-Montpetit	Délégué.e
Demers	Sylvie	03-09-073	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	Fraternel.le
Deschênes	Claude	03-25-002	Syndicat des professeurs du Cégep de St-Hyacinthe	Délégué.e

Nom	Prénom	Numéro de votre syndicat	Nom complet de votre syndicat	Type de délégation
Déziel	Josée	03-00-000	FNEEQ - Comité de négo	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Dionne	Julie	03-15-003	SPECS-CSN	Délégué.e
Doyon	Nova	03-06-004	Syndicat des professeur.es du cégep de Montréal	Délégué.e
Fradette	Jean	03-15-003	SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	Fraternel.le
Fradette	Jean	03-15-003	SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	Fraternel.le
Frisco	Caroline	03-09-049	Syndicat des professeures et professeurs du cégep Marie-Victorin	Délégué.e
G. Fonseca	Anne-Louise	03-09-073	Syndicat des professeures et des professeurs du Collège de Rosemont	Délégué.e
G. Fonseca	Anne-Louise	03-09-073	Syndicat des professeures et des professeurs du Collège de Rosemont	Fraternel.le
Gagné	Julie	03-11-002	SPPCLL	Fraternel.le
Gagné-LeBrun	Alexis	03-25-002	Animation	Animation
Gaudreault	Josée	03-09-073	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	Fraternel.le
Gauthier	Amélie	03-15-003	Syndicat DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	Fraternel.le
Gauthier	Carol-Anne	03-11-013	Champlain St. Lawrence College Teachers' Union	Délégué.e
Giguère	Gabriel	03-00-000	Bureau fédéral	Bureau fédéral
Hadley	Louisa	03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	Délégué.e
Labrosse	Benoît	03-26-001	SEECShawinigan	Délégué.e
Lacoursière	Benoît	03-00-000	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Lagogiannis	Philip	03-00-000	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Lajoie	Daphné	03-25-002	Syndicat des professeurs du Cégep de Saint-Hyacinthe	Délégué.e
LaNeuille	Marisol	00-00-000	CCSPP - CSN	Salarié.e (FNEEQ, CSN, autre)
Lapan	Julien	03-00-000	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
LeBlanc	Marc	03-09-006	Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve	Délégué.e

Nom	Prénom	Numéro de votre syndicat	Nom complet de votre syndicat	Type de délégation
Légaré	Daniel	00-000-00	FNEEQ – Comités de la convention collective	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Legault	Jean-François	03-25-010	SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD	Fraternel.le
Lépine	Véronique	03-00-000	FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Mailhot-Larouche	Vincent	03-13-003	SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE ST-FÉLICIEN	Délégué.e
Mainville	Jacques	03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	Délégué.e
Malouin	Chantal	03-25-010	Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège de Valleyfield	Délégué.e
Manka	Sébastien	03-00-000	FNEEQ – Comité de négociation et mobilisation	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Moisan	Josiane	03-13-002	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE CHICOUTIMI (FNEEQ-CSN)	Délégué.e
Mondou	Marie-Hélène	03-07-005	Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	Délégué.e
Morin	Johanne	03-11-001	Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Limoilou	Délégué.e
Nazon	Hélène	03-11-003	SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU	Délégué.e
Paquin	Denis	03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	Délégué.e
Poliquin	Guillaume	03-09-024	Syndicat du personnel enseignant du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	Délégué.e
Poulin-Lamarre	Mathieu	03-15-003	Syndicat du Personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke	Fraternel.le
Roger	Mathieu	03-07-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE(FNEEQ-CSN)	Fraternel.le
Seivewright	Brian	03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	Délégué.e
Talbot	Nicolas	03-09-004	Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	Fraternel.le
Therrien	Éric	03-26-002	S PROFESSEURS CÉGEP TROIS-RIVIÈRES	Délégué.e
Toombs	Bruce	0325006	S DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP CHAMPLAIN (ST-LAMBERT) (CSN)	Délégué.e
Trudeau	Judith	03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	Délégué.e
Turcotte	Denise	03-11-002	Syndicat des professeures et professeurs du cégep Lévis-Lauzon	Délégué.e

Nom	Prénom	Numéro de votre syndicat	Nom complet de votre syndicat	Type de délégation
Vandal	Luc	03-00-000	CNM-FNEEQ	Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)
Zuchowski	Dimitri	03-09-004	Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	Délégué.e

Analyse selon le genre

Femme ;	32
Homme ;	30
Préfère ne pas répondre ;	2
Total général	64

Analyse selon la délégation

Animation	1
Bureau fédéral	1
Délégué.e	37
Élu.e (FNEEQ, CSN, comités, tout personnel politique autre)	10
Fraternel.le	13
Salarié.e (FNEEQ, CSN, autre)	2
Total général	64

ANNEXE 7

Extrait du regroupement privé du 4 juin 2021

Extrait du procès-verbal de la réunion spéciale du regroupement privé
tenue le vendredi, 4 juin 2021 à 9 h dans le cadre du 33^e Congrès de la FNEEQ,
par visioconférence

6. ÉLECTIONS

Nathalie Pilon, agit comme présidente d'élection.

Lyne Beaumier, agit comme secrétaire d'élection.

6.1 Délégué-e à la coordination du regroupement privé

Bastien Laflamme, Collège de Lévis propose la candidature Caroline Leblond.

Sonya Veilleux, Collège Trinité, appuie la candidature de Caroline Leblond.

Caroline Leblond accepte.

Caroline Leblond est élue.

6.2 Bureau fédéral (deux postes à combler)

Mise en candidature pour les postes au bureau fédéral :

Martin Lachambre, Collège Esther-Blondin propose sa candidature et fait son discours.

Patrick Lupien, Collège Regina Assumpta propose sa candidature et fait son discours.

Richard Poulin, Collège Champagneur, propose sa candidature et fait son discours.

Résultats :

Martin Lachambre et Patrick Lupien sont élus.

6.3 Comité des assurances et régime de retraite (CFARR)

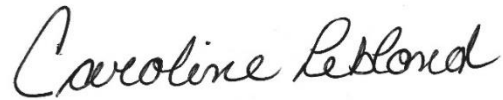
Richard Poulin propose la candidature de Vincent Côté, Collège Lasalle

Camille Boyer appuie la candidature de Vincent Côté, Collège Lasalle

Vincent Côté est élu.



Léandre Lapointe
Vice-président de la FNEEQ et responsable
du regroupement privé de la FNEEQ-CSN



Caroline Leblond
Déléguée à la coordination
du regroupement privé

ANNEXE 8

Extrait du regroupement université du 4 juin 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ DU 4 JUIN 2021

3. Élections

- *Déléguée à la coordination*

Marie-Josée Bourget propose la candidature de Ghyslaine Lévesque. Ghyslaine Lévesque accepte.

Élue par acclamation

- *Représentant-es au Bureau fédéral*

CANDIDATURES

Montréal	Olivier Aubry, SPPEUQAM
Montréal	Raad Jassim, MCLIU/SCCIM
Autres régions	Luce Gilbert, SCCC-UQO
Autres régions	Sylvain Marois, SCCCUL
Toutes provenances	Nathalie Ebnoether, STTTU

Astrid Tirel propose la candidature d'Olivier Aubry. Olivier Aubry accepte.

Christine Gauthier propose la candidature de Raad Jassim. Raad Jassim accepte.

Marie-Josée Bourget propose la candidature de Luce Gilbert. Luce Gilbert accepte.

Christine Gauthier propose la candidature de Sylvain Marois. Sylvain Marois accepte.

Fabrice Pinard-St-Pierre propose la candidature de Nathalie Ebnoether, Nathalie Ebnoether accepte.

Les cinq candidat-es sont élu-es par acclamation

- *Représentant-e au Comité fédéral sur les assurances et régime de retraite (CFARR)*

Christine Gauthier propose la candidature de Valérie Chieu au poste de représentante du RU au CFARR. Sa mise en candidature fait office d'acceptation.

Élue par acclamation

ANNEXE 9

Recommandations adoptées par le 33e Congrès

TABLE DES MATIÈRES

Point 5	SUSPENSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE INAPPLICABLES À UN CONGRÈS À DISTANCE	2
Point 10	RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	3
Point 11	TABLE RONDE SUR LES RÉALITÉS AUTOCHTONES	8
Point 12	DONS	8
Point 13	RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LES PARTENARIATS ET LA PLACE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE	9
Point 15	ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU CONGRÈS	
	Propositions des syndicats	
	Proposition de référence Proposition S-2	11
	Recommandations du bureau fédéral	
	Recommandation BF-1	13
	Recommandation BF-2	14
	Recommandation BF-3	15
Point 17	ÉTATS FINANCIERS 2018-2020	15
Point 25	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023	16
Point 28	CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN	16
Point 31	SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE	16
Annexe 1	<i>Recommandation adoptée par le conseil fédéral des 2, 3 et 4 décembre 2020</i>	17
Annexe 2	<i>Recommandation adoptée par le bureau fédéral des 4 et 5 février 2021</i>	19
Annexe 3	<i>Recommandation adoptée par le bureau fédéral du 17 mars 2021</i>	20
QUESTIONS DE PRIVILÈGE ADOPTÉES		
Annexe 4	<i>Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)</i>	21
Annexe 5	<i>Réalités autochtones</i>	22
Annexe 6	<i>Élections au comité exécutif</i>	23
Annexe 7	<i>Solidarité avec le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière</i>	25
Annexe 8	<i>Appui aux syndicats du regroupement cégep en grève et en négociation pour le renouvellement de leur convention collective</i>	26

POINT 5.

SUSPENSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE INAPPLICABLES À UN CONGRÈS À DISTANCE

Que le Congrès fédéral ratifie la recommandation adoptée par le Conseil fédéral de décembre 2020 et celles adoptées par le bureau fédéral portant sur les procédures applicables à la tenue d'un congrès et des élections à distance (*recommandations en annexes 1, 2 et 3*).

POINT 10. RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.03 BUTS ET PRINCIPES

2018-1

6. Mettre en place des conditions matérielles d'exercice de responsabilité syndicale qui facilitent la participation des membres de ses syndicats affiliés aux activités de la fédération et tiennent compte particulièrement **des réalités régionales et territoriales ainsi que** des contraintes provenant de la précarité liée au statut d'emploi d'une personne occupant une fonction, une tâche ou une responsabilité syndicale.

2018-2

7. Poursuivre les buts ci-haut énumérés sans distinction ou discrimination en ce qui regarde le sexe, l'âge, la nationalité, la race, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, **l'identité ou l'expression de genre, la grosseur, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap**, les idées politiques, l'origine sociale, la fonction sociale et le statut civil. Toutefois, afin de redresser des situations historiques, des programmes ou mesures d'accès à l'égalité sont nécessaires.

2018-3

8. Dénoncer la violence, l'oppression et la domination dans les rapports sociaux. Plus particulièrement, la FNEEQ condamne le harcèlement sexuel **et le harcèlement psychologique, selon la définition prévue à l'article 81.18 de la LNT.**

CHAPITRE 3 – CONGRÈS FÉDÉRAL
3.05 POUVOIRS ET DEVOIRS
2018-4 3. il entend et approuve le compte rendu des travaux du bureau fédéral, et du comité exécutif ainsi que les bilans des travaux des regroupements, des comités fédéraux et des services depuis le congrès précédent;
2018-5 5. il est la seule instance habilitée à approuver adopter les états financiers vérifiés de la fédération pour l'exercice financier qui précède;
2018-6 AJOUT 14. il décide de la radiation d'un syndicat affilié;
3.06 COMPOSITION
2018-7 3.06.01.03 Les membres du comité exécutif, du bureau fédéral ainsi que les délégué-es à la coordination des regroupements, étant membres du congrès fédéral en vertu des articles 3.06.02, 3.06.03 et 3.06.04, ne peuvent être des personnes déléguées officielles d'un syndicat au conseil fédéral congrès .
3.07 PROCÉDURE
2018-8 3.07.03.01 Les syndicats affiliés peuvent déléguer des membres à titre de personnes déléguées fraternelles, avec droit de parole au deuxième tour , mais sans droit de vote.
CHAPITRE 4 – CONSEIL FÉDÉRAL
4.05 POUVOIRS ET DEVOIRS
2018-9 3. il décide de la suspension d'un syndicat affilié jusqu'au congrès fédéral, qui se prononcera sur la décision ;

2018-10

AJOUT

5. il reçoit les mémoires et avis de la fédération;

4.07 PROCÉDURE

2018-11

4.07.02.01

Les syndicats affiliés peuvent déléguer des membres à titre de personnes déléguées fraternelles, avec droit de parole **au deuxième tour**, mais sans droit de vote.

CHAPITRE 5 – BUREAU FÉDÉRAL

5.05 POUVOIRS ET DEVOIRS

1. Travail des comités

2018-12

1.2 il reçoit et étudie au besoin les rapports des comités **fédéraux ainsi que les rapports et les procès-verbaux** des regroupements;

4. Administration générale de la fédération :

2018-13

4.7 il comble les postes vacants dans les comités fédéraux autres que le comité exécutif **et le comité de surveillance des finances** ~~et le comité de coordination~~; **dans le cas des personnes déléguées à la coordination, il entérine la décision du regroupement jusqu'au conseil fédéral suivant;**

2021-1 Ajout (P3)

4.13 En cas d'urgence, ou de force majeure, le bureau fédéral peut prendre toute décision nécessaire à l'administration générale des affaires de la fédération. Les syndicats affiliés sont rapidement informés des décisions du bureau fédéral prises en vertu de cet article.

5. Comité préconseil fédéral et précongrès :

2018-14

5.8 il recommande l'approbation du bilan des travaux **des regroupements**, des comités **fédéraux créés par le congrès fédéral** et des services au congrès ;

2021-2 (ajout)

5.05.02

4. Participer de façon assidue aux réunions du bureau fédéral.

CHAPITRE 6 – COMITÉ EXÉCUTIF
6.04 POUVOIRS ET DEVOIRS
2021-3 (P1)
13.2 il voit à ce que l'une de ses personnes membres soit désignée responsable de chacun des comités de la fédération sauf le comité de surveillance des finances; à cette fin, la personne membre désignée est membre de plein droit du comité; dans le cas du comité femmes, seule une femme peut être désignée membre de plein droit;
13.2 il voit à ce qu'une de ses personnes membres soit désignée responsable des dossiers de l'action politique, de la formation et de l'information, dont les publications et le site Internet de la fédération;
13.3 en cas de mésentente dans l'attribution des responsabilités prévues en 13.1 et 13.2, le comité exécutif fait appel au bureau fédéral qui verra à désigner les personnes responsables;
6.07 ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
6.07.01 La présidence :
2021-4
1. convoque les réunions du comité exécutif et du comité de coordination, du bureau fédéral, du conseil fédéral et du congrès fédéral;
2018-15
2. préside les réunions du congrès fédéral, du conseil fédéral, du bureau fédéral, du comité de coordination et du comité exécutif;
CHAPITRE 7 – COMITÉ DE COORDINATION
7.04 POUVOIRS ET DEVOIRS
2021-3 (ajout) (P1)
6. il voit à ce que l'une de ses personnes membres soit désignée responsable de chacun des comités de la fédération sauf le comité de surveillance des finances; à cette fin, la personne membre désignée est membre de plein droit du comité; dans le cas du comité femmes, seule une femme peut être désignée membre de plein droit;
2021-3 (ajout)
7. en cas de mésentente dans l'attribution des responsabilités prévues en 6, le comité de coordination fait appel au bureau fédéral, qui verra à désigner les personnes responsables;
<i>Les points 6, 7 et 8 sont respectivement renumérotés 8, 9 et 10.</i>

CHAPITRE 10 – PROCÉDURE D'ÉLECTION

2018-20 et 2021-4 (P2)

10.01 PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ÉLECTION

Les postes à la présidence et au secrétariat d'élection sont comblés par élection parmi les personnes déléguées officielles d'un syndicat présentes ~~au congrès fédéral, et ce, à un moment permettant à ces dernières de s'acquitter de leurs fonctions.~~ **au conseil fédéral précédant le congrès, au moins 45 jours avant le congrès.** En cas d'égalité, on reprend le vote. La présidente ou le président et la ou le secrétaire ne peuvent se présenter à aucun poste **au congrès et doivent être délégués officiels d'un syndicat lors de celui-ci.** Ces personnes ont droit de vote.

10.04 VACANCES

2018-23 (P4)

10.04.03

Le bureau fédéral peut combler les postes vacants dans les comités autres que le comité exécutif et le comité de surveillance des finances, à la suite de l'application des procédures prévues à 10.04.01 ou 10.04.02.

Dans le cas des personnes déléguées à la coordination de regroupement, le bureau fédéral ~~procèdera après que le regroupement concerné a effectué sa désignation.~~ **entérine la décision du regroupement jusqu'au conseil fédéral suivant.**

POINT 11. TABLE RONDE SUR LES RÉALITÉS AUTOCHTONES

Considérant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

Considérant les appels à l'action de la Commission Viens qui touchent particulièrement le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'invitation de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) aux citoyennes et citoyens québécois et aux organisations et groupes de s'allier aux Premières Nations pour mieux vivre ensemble ;

Considérant les actions prioritaires en éducation formulées dans le Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL ;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination et le racisme systémiques ;

Considérant le rôle fondamental des enseignantes et des enseignants dans la promotion de la coopération et de la tolérance et dans le combat contre les préjugés et la discrimination ;

Considérant l'implication du comité femmes de la FNEEQ à l'égard de la promotion des réalités des femmes autochtones ;

Il est recommandé :

1. Que la FNEEQ porte des revendications du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL en les intégrant dans ses avis et ses mémoires sur l'éducation et l'enseignement supérieur ;
2. Que chacun des regroupements de la FNEEQ s'engage, durant le prochain mandat, à mettre en œuvre, pour chaque ordre d'enseignement, des recommandations issues du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL, à les diffuser auprès des membres des syndicats et qu'un rapport d'étape soit fait lors du conseil fédéral du mois de mai 2022 ;
3. Que le comité femmes de la FNEEQ s'allie, durant le prochain mandat, à Femmes autochtones du Québec, pour sensibiliser les membres de la FNEEQ aux enjeux qui touchent les femmes des Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à leur dénonciation.

POINT 12. DONS

- Que le Congrès débloque la somme de 10 000 \$ en 2021 pour soutenir les projets de coopération et de développement en Haïti supervisés par l'Internationale de l'éducation en partenariat avec d'autres organisations syndicales.

- Que le Congrès adopte les dons suivants :

Programme étudiant réfugié 2021-2022 (10 000 \$)	
Comité local du Cégep de Lévis-Lauzon	2 000 \$
Comité local du Cégep du Vieux Montréal	2 000 \$
Comité local du Cégep d'Alma	2 000 \$
Comité local du Cégep de Sherbrooke	2 000 \$
Comité local du Cégep de Montmorency	2 000 \$
Autres dons :	
Un Québec fou de ses solidarités	2 000 \$
Amnistie internationale	2 500 \$

POINT 13.

RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LES PARTENARIATS ET LA PLACE DES ENTREPRISES PRIVÉES

1. Que le Congrès fédéral réitère les positions historiques de la FNEEQ contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation, pour un financement public, stable et récurrent de celle-ci de même que pour la gestion collégiale et démocratique des établissements.
2. Prioriser la lutte pour le retour en force des fonctions socio-politiques et culturelles de l'école et réaffirmer le principe selon lequel l'éducation doit viser l'intérêt public et non les intérêts privés, notamment en s'alliant aux groupes de la société civile qui s'engagent en ce sens.
3. Que le Congrès fédéral revendique que les collectifs des travailleurs et des travailleuses du Québec aient leur mot à dire sur la direction de l'économie afin qu'elle serve les intérêts de la population du Québec plutôt que les intérêts privés étroits des monopoles visant la réalisation du profit maximum.
4. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés s'approprient le rapport du comité école et société notamment par :
 - a. une présentation dans chaque regroupement, adaptée à sa réalité, par les membres du comité ;
 - b. une tournée régionale des membres du comité au cours de l'hiver 2022 pour en diffuser le contenu et susciter des discussions sur les enjeux soulevés par le rapport ;

- c. l'organisation locale de forums de discussions sur les enjeux soulevés par celui-ci ;
 - d. des interventions politiques auprès des gouvernements et des député-es des circonscriptions ainsi qu'auprès des employeurs et de leurs regroupements ;
 - e. le développement de revendications, notamment dans le cadre des négociations des conventions collectives ;
 - f. des outils fournis aux syndicats locaux, pour chacun de ses regroupements, visant à intervenir localement sur les enjeux relatifs aux partenariats ainsi qu'un modèle de politique et des balises visant à encadrer et limiter les liens avec les entreprises.
5. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés maintiennent une veille sur les initiatives gouvernementales et patronales qui peuvent contribuer à la privatisation et à la marchandisation de l'éducation, au développement de partenariats ou à la sous-traitance, entre autres sur l'enjeu du tutorat.
6. Que la FNEEQ, ses regroupements et syndicats approfondissent leurs réflexions sur les enjeux relatifs à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur en développant des revendications dans le but d'alimenter des interventions politiques auprès des gouvernements, fonds de recherche et employeurs.
7. Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés revendiquent un débat public sur les enjeux relatifs aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle.
8. Que la FNEEQ, notamment dans le cadre des services à la collectivité des universités, valorise les partenariats reposant sur de réelles concertations locales ou régionales respectant la société civile ainsi que les milieux communautaires et culturels véritablement impliqués dans les projets.

POINT 15. ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU CONGRÈS

PROPOSITIONS DES SYNDICATS :

PROPOSITION DE RÉFÉRENCE

Que le congrès réfère l'étude et l'adoption de la recommandation S-2 à un conseil fédéral extraordinaire devant être tenu au début de l'automne 2021.

PROPOSITION S-2

Syndicat des professeurs du Cégep de Saint-Laurent

Thème | Concurrence entre les cégeps francophones et anglophones

TEXTE ORIGINAL DU SYNDICAT

Que la FNEEQ prenne une position de principe critiquant la dynamique de concurrence induite par la dimension linguistique entre les cégeps francophones et anglophones qui se fait au détriment des cégeps francophones dans la grande région de Montréal.

Que la FNEEQ amorce une réflexion en vue d'une prise de position précise sur cet enjeu au conseil fédéral de décembre 2021.

S-2 Il est proposé :

Que le Congrès adopte le libellé suivant :

1. Que la FNEEQ soutienne les principes suivants dans le cadre du débat public sur le projet de loi n° 96 et dans celui des prises de position au sein de la CSN :
 - a. La défense et la promotion de la langue française au Québec.
 - b. La dénonciation de la concurrence entre les établissements collégiaux.
 - c. La défense du développement cohérent du réseau des cégeps.

- d. La défense et la protection des emplois.
 - e. La mise à jour des devis en fonction des effectifs de l'année 2019-2020 et en fonction de l'accroissement global des effectifs pour les années à venir et ensuite le respect de ces nouveaux devis par tous les établissements.
 - f. L'opposition à l'application de l'article 73 de la *Charte de la langue française* concernant la langue d'enseignement dans les cégeps et universités.
 - g. Le renforcement des dispositions de l'article 62 du projet de loi modifiant l'article 88.3 de la Charte de la langue française en ce qui concerne les mesures que doivent prendre les collèges anglophones afin de contraindre l'admission des étudiantes et étudiants admissibles à l'enseignement en anglais au primaire et au secondaire.
 - h. L'appui à la limitation des effectifs recevant de l'enseignement en anglais dans un établissement francophone (nouvel article 88.0.5 de la Charte de la langue française).
 - i. L'application des limitations d'effectifs aux collèges privés non subventionnés avec les ajustements nécessaires en lien avec les limitations globales des effectifs.
 - j. L'application des limitations d'effectifs à la formation continue, à la formation sur mesure et aux activités de reconnaissance des acquis et des compétences.
 - k. L'appui aux mesures de limitation des effectifs étudiants dans les cégeps anglophones prévus à l'article 58 du projet de loi, qui ajoute l'article 88.0.4 à la Charte de la langue française.
 - l. La production d'une étude sur les effets de l'application du nouvel article 88.0.12 de la Charte de la langue française portant sur l'épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones et une demande de précisions sur les mécanismes d'encadrement et de préparation qui devront être mis en place. Le cas échéant, la revendication par la FNEEQ des ressources appropriées afin de mettre en place ces mécanismes.
2. Que le comité école et société approfondisse et élargisse la réflexion en intégrant les enjeux de cohérence des réseaux et de concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur francophones et anglophones induits par la dimension linguistique, particulièrement dans la grande région de Montréal, afin que la fédération prenne une position précise sur ces enjeux au conseil fédéral de décembre 2021.

RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL

RECOMMANDATION BF-1

Considérant les mandats confiés par le 32^e Congrès et par les conseils fédéraux tenus depuis celui-ci ;

Considérant notamment l'impact de la pandémie du coronavirus sur la capacité d'assurer la mise en œuvre de ces mandats ;

Considérant l'évolution de la conjoncture politique, entre autres la tenue des chantiers de la réussite et de l'université québécoise du futur ;

Il est proposé :

1. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats, luttent activement contre la pérennisation des conditions de travail et du format d'enseignement en mode non présentiel imposé par la pandémie ;
2. Que durant le mandat 2021-2024, la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats portent une attention prioritaire aux enjeux relatifs aux transformations de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la profession enseignante suivants :
 - L'enseignement à distance, incluant l'enseignement en mode comodal ;
 - La diversification des profils étudiants, notamment l'impact de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ;
3. Que l'on porte également une attention particulière aux interactions et aux conséquences de ces transformations avec/sur les enjeux suivants :
 - La formation des maîtres ;
 - La liberté académique ;
 - la collégialité ;
 - Le financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
 - La santé psychologique des enseignantes et des enseignants ;
 - La privatisation, la sous-traitance et la place des entreprises privées ;
 - Les partenariats interétablissements ;
 - La lutte contre les inégalités et les discriminations dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

4. Que l'on porte également une attention particulière aux enjeux relatifs à l'organisation syndicale suivants :
 - L'impact des dossiers de harcèlement psychologique ;
 - La représentation des groupes racisés, des femmes et des LGBTQ+ dans les structures syndicales nationales et locales ;
 - Les stratégies de communications de la fédération et de ses syndicats affiliés ;
5. Que ces mandats soient exécutés en tenant compte particulièrement de leurs impacts sur les enseignantes et enseignants à statut précaire et sur la précarisation des emplois en général ;
6. Que le comité exécutif organise, si possible, dans le cadre d'une coalition le plus large possible, un grand rendez-vous collectif sur les enjeux contemporains de la profession enseignante et des menaces qui pèsent contre elle ;
7. Que ces mandats soient réalisés en collaboration avec les comités concernés.

RECOMMANDATION BF-2

Considérant les développements récents en matière de syndicalisation à la FNEEQ ;

Considérant les réflexions de la CSN sur la prise en charge de la vie syndicale, plus particulièrement dans les petites unités d'accréditation ;

Considérant les difficultés particulières de certains syndicats affiliés, notamment quant à l'organisation du travail syndical ;

Considérant le soutien requis aux syndicats en négociation ;

Considérant le principe d'autonomie des syndicats ;

Il est proposé :

Que le comité de coordination soit mandaté afin d'évaluer :

- la structure d'accueil des nouveaux syndicats à la FNEEQ ;
- les solutions à apporter de manière à faciliter la vie syndicale des syndicats de la fédération manifestant des besoins particuliers ;
- l'accompagnement des syndicats en période de négociation ;

Que le comité de coordination, en collaboration avec les regroupements et sous l'autorité du bureau fédéral, présente un plan d'action à la suite de ces évaluations.

RECOMMANDATION BF-3

Considérant l'urgence et l'importance de la lutte contre les changements climatiques ;

Considérant le rôle essentiel des enseignantes et des enseignants pour transmettre des connaissances fondées sur la science, former des esprits critiques et susciter l'engagement citoyen ;

Considérant l'expertise des membres de la FNEEQ dans les domaines qui touchent les dimensions scientifique, éthique, culturelle, politique, sociale et économique des changements climatiques ;

Il est proposé :

Que le comité environnement produise une trousse d'information et d'action pour animer les discussions dans les syndicats ;

Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats intensifient leur engagement dans la lutte contre les changements climatiques en organisant des activités syndicales sur le thème de l'environnement et en développant des revendications, notamment dans le cadre des négociations.

POINT 17. ÉTATS FINANCIERS 2018 – 2020

Rapport du comité de surveillance des finances

Fonds général

Que le Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds général pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

Fonds de négociation

Que le Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds de négociation pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le Congrès reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et approuve les états financiers vérifiés du fonds d'administration des ristournes d'assurances pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2020.

POINT 25. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023

Que le Congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2021-2023.

Que le Congrès considère que les dépenses au fonds général associées aux campagnes fédérales de même qu'au poste en remplacement de la coordination sont des dépenses non-récurrentes permettant un budget déficitaire au fonds général.

POINT 28. CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN.

Que la FNEEQ octroie un don de 2500 \$;

Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés participent à la campagne de financement du camp Vol d'été LEUCAN-CSN en souscrivant à la campagne du « 1 \$ par membre ».

POINT 31. SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE

Il est proposé que les personnes autorisées à signer les effets de commerce soient : Yves de Repentigny, Christine Gauthier, Benoît Lacoursière, Léandre Lapointe et Caroline Quesnel.

ANNEXE 1

Recommandation adoptée par le Conseil fédéral des 2, 3 et 4 décembre 2020

Considérant les Statuts et règlements de la FNEEQ ;

Considérant la situation d'urgence sanitaire renouvelée par décrets depuis le 13 mars 2020 ;

Considérant la forte probabilité que la Direction de la santé publique ne permette pas de grands rassemblements au printemps prochain ;

Considérant le nombre de postes à combler lors du Congrès fédéral :

Considérant la logistique nécessaire pour organiser le Congrès fédéral et y tenir les élections des membres du comité exécutif, du comité de coordination, du bureau fédéral et des comités fédéraux ;

Il est proposé :

1. Que le Conseil fédéral mandate le Bureau fédéral de déterminer si le Congrès se tiendra à distance ou en présence en fonction des règles sanitaires ;
2. Que si le 33^e Congrès fédéral doit se tenir à distance (en totalité ou en partie), et sous réserve de la ratification par le Congrès :
 - a. Que soit suspendue l'application des articles des Statuts et règlements qui sont inapplicables à la tenue à distance du Congrès et de les remplacer par les règles suivantes ;
 - b. Que le dépôt des lettres de créance et les inscriptions en vue du Congrès prennent fin au plus tard une semaine avant (25 mai 2021 à 9 h) l'ouverture prévue du Congrès (1^{er} juin 2021 à 9 h)¹ ;
 - c. Conséquemment qu'un seul rapport (final) du comité des lettres de créance soit effectué à l'ouverture du Congrès comprenant toutes les personnes déléguées officielles et fraternelles pour lesquelles une lettre de créance a été émise et/ou pour lesquelles l'inscription aura été confirmée (délégué-es, comité exécutif, comité de coordination, bureau fédéral, membres des comités fédéraux) ;

¹ Chaque syndicat pourra indiquer la composition officielle de sa délégation pour chacune des journées du Congrès : mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Les inscriptions du **jeudi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le jeudi. Les inscriptions du **vendredi** constitueront la liste des personnes ayant droit de vote aux élections tenues le vendredi.

- d. Que ce conseil fédéral nomme la présidence et le secrétariat d'élections du Congrès dès maintenant et que le bureau fédéral soit autorisé à combler une vacance qui surviendrait à l'une ou l'autre de ces fonctions d'ici le Congrès ;
- e. Que la date limite pour déposer sa candidature au comité exécutif, dans les comités fédéraux, au comité de coordination ou au bureau fédéral soit fixée à une semaine précédant l'ouverture du Congrès, soit au 25 mai 2021 à 9 h ;
- f. Que les élections relevant exclusivement des regroupements (coordination des regroupements, bureau fédéral, CFARR) se tiennent avec l'outil sondage de Zoom en présence uniquement des délégué-es officiel-les ;
- g. Que tout amendement aux Statuts et règlements modifiant la tenue des élections entre en vigueur à la levée du Congrès et ne s'applique pas aux élections tenues durant le 33^e Congrès fédéral ;
- h. Que tout vote secret devant intervenir durant le Congrès soit tenu à la fin de la journée, via l'outil sondage de Zoom, que seul-es les délégué-es officiel-les puissent demeurer dans la « salle » de réunion et que seulement les propositions principales puissent en être l'objet ;
- i. Que le bureau fédéral soit autorisé à suspendre ou à modifier l'application de toute autre règle prévue aux Statuts et règlements de la FNEEQ ou au Code des règles de procédure de la CSN rendue inapplicable ou difficilement applicable dans le cadre d'une instance tenue à distance.

ANNEXE 2

Recommandation adoptée par le bureau fédéral des 4 et 5 février 2021

Considérant la recommandation adoptée par le Conseil fédéral les 2, 3 et 4 décembre 2020 ;

Considérant l'échéance des mises en candidature pour tous les postes devant être comblés par le Congrès fédéral, fixée au 25 mai 2021 ;

Que le Bureau fédéral applique les règles suivantes aux formulaires de mises en candidature :

1. Que les candidatures aux comités fédéraux, au comité de surveillance des finances et au Bureau fédéral soient déposées au moyen du formulaire de mise en candidature, mais dispensées de signatures d'appui.
2. Que les candidatures au comité exécutif ou au poste de délégué-e à la coordination de regroupement soient déposées au moyen du formulaire de mise en candidature.
 - a. Que les appuis aux candidatures puissent provenir de toute personne membre d'un comité exécutif (au moment de l'appui) d'un syndicat affilié.
 - b. Que la forme de l'appui puisse être la signature du formulaire ou un courriel en appui à la candidature.
 - c. Que les personnes candidates soient responsables de déposer, en un seul envoi, un formulaire de mise en candidature complet auprès de la présidence et du secrétariat d'élections.

ANNEXE 3

Recommandation adoptée par le bureau fédéral du 17 mars 2021

Que le bureau fédéral adopte les règles suivantes en vue des élections des membres des comités fédéraux et du comité de surveillance des finances à tenir lors du 33^e Congrès fédéral.

1. Malgré l'article 10.03, par. 3.1., que l'on procède à la mise en nomination en bloc pour tous les postes à combler et que l'on présume que toute personne n'ayant pas retiré sa candidature avant le premier rapport de la présidence et de la secrétaire d'élections accepte d'être mise en nomination.
2. Que le poste « toute provenance » soit réservé d'abord aux candidatures issues des syndicats non regroupés. Une même personne, issue d'un syndicat non regroupé, ne peut être candidate à plus de deux comités fédéraux. En l'absence de candidature de ces syndicats, il peut être attribué à une personne issue des autres regroupements à la suite des élections pour les autres postes.
3. Qu'il y ait un maximum de trois tours de vote.
4. Que chaque personne déléguée ait autant de vote(s) que de poste(s) à combler pour chacun des comités.
5. Que pour être élue, une personne candidate doit obtenir la majorité absolue des voix et avoir le plus grand nombre de votes parmi les autres personnes candidates issues de son regroupement au premier et au deuxième tour.
6. Qu'en l'absence de majorité absolue, la candidature ayant le moins de voix parmi celles qui sont issues d'un regroupement soit éliminée, sous réserve du point suivant.
7. Qu'en cas d'égalité entre candidatures, celles-ci soient toutes qualifiées pour le tour suivant.
8. Qu'au troisième tour, dans le respect des critères de provenance et des postes qui restent à combler, la ou les candidatures élues soient celles qui recueillent le plus de voix, malgré le paragraphe 3.1 de l'article 10.03 des Statuts et règlements.

ANNEXE 4

QUESTION DE PRIVILÈGE

Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

Considérant la campagne menée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) qui inclut les critiques de l'État d'Israël dans certaines formes d'antisémitisme;

Considérant la campagne menée par l'Alliance universitaire pour combattre l'antisémitisme, le racisme, le colonialisme et la censure au Canada (ARC) et l'ARC-Québec;

Considérant la solidarité historique de la FNEEQ-CSN et de ses syndicats affiliés envers la lutte palestinienne;

Il est proposé :

1. Que le congrès fédéral appuie la démarche de l'ARC et adopte la motion suggérée par celle-ci:

- **soutienne sans équivoque la liberté académique de ses membres. Cette liberté comprend le droit de poursuivre des recherches et de mener des enquêtes dans le cadre d'une quête de connaissance honnête et libre de toute censure institutionnelle, y compris celle du gouvernement;**
- **s'oppose à l'antisémitisme et à toutes les formes de racisme et de haine, cependant la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste constitue une menace sérieuse pour la liberté académique dans nos établissements;**
- **la définition de l'antisémitisme de l'IHRA estime à tort qu'un large éventail de critiques à l'égard de l'État d'Israël peuvent être assimilées à de l'antisémitisme. Ce faisant, la définition de l'IHRA mine d'importantes initiatives antiracistes et décoloniales dans les établissements d'enseignement canadiens. Elle peut également être utilisée pour censurer l'expression d'opinions politiques et restreindre la liberté académique des enseignantes et des enseignants, des chercheuses et des chercheurs, qui ont développé des perspectives critiques sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël. De telles attaques auront pour effet d'inhiber la liberté académique de nos membres, que ce soit dans leurs salles de classe ou dans leurs recherches. Plus largement, elles menacent l'expression de la vie politique sur les campus;**

2. Que le Congrès fédéral invite les syndicats affiliés à adopter cette motion dans leurs assemblées générales.

ANNEXE 5

QUESTION DE PRIVILÈGE

Réalités autochtones

Considérant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

Considérant les appels à l'action de la Commission Viens qui touchent particulièrement le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'invitation de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) aux citoyennes et citoyens québécois et aux organisations et groupes de s'allier aux Premières Nations pour mieux vivre ensemble ;

Considérant les actions prioritaires en éducation formulées dans le Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL ;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination et le racisme systémiques ;

Considérant le rôle fondamental des enseignantes et des enseignants dans la promotion de la coopération et de la tolérance et dans le combat contre les préjugés et la discrimination ;

Considérant l'implication du comité femmes de la FNEEQ à l'égard de la promotion des réalités des femmes autochtones ;

Il est proposé :

- 1. Que la FNEEQ porte des revendications du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL en les intégrant dans ses avis et ses mémoires sur l'éducation et l'enseignement supérieur ;**
- 2. Que chacun des regroupements de la FNEEQ s'engage, durant le prochain mandat, à mettre en œuvre, pour chaque ordre d'enseignement, des recommandations issues du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL, à les diffuser auprès des membres des syndicats et qu'un rapport d'étape soit fait lors du conseil fédéral du mois de mai 2022 ;**
- 3. Que le comité femmes de la FNEEQ s'allie, durant le prochain mandat, à Femmes autochtones du Québec, pour sensibiliser les membres de la FNEEQ aux enjeux qui touchent les femmes des Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à leur dénonciation.**

ANNEXE 6

QUESTION DE PRIVILÈGE

Élections au comité exécutif de la CSN

Considérant que la CSN défend le principe sacré de la démocratie syndicale depuis sa fondation en 1921, soit il y a cent ans cette année;

Considérant les articles suivants des Statuts et règlements de la CSN :

- 4.01 La CSN est une organisation syndicale de travailleuses et de travailleurs. Elle est nationale, démocratique et libre.
- 4.02 Elle s'inspire de la Déclaration de principe de la CSN. Ce document ne peut être amendé ou changé que par le congrès.

Considérant les valeurs de la CSN réaffirmées dans notre déclaration de principe adoptée au 59^e Congrès à l'effet que :

- La CSN est une organisation syndicale démocratique et ouverte. À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.
- La CSN fait toute la place à l'expression des opinions ; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

Considérant que l'élection des membres à la présidence et à l'exécutif constitue un moment démocratique important pour notre organisation;

Considérant l'article 16.01 des Statuts et règlements de la CSN qui stipule que « le bureau confédéral peut convoquer, sur avis d'au moins 15 jours, un congrès extraordinaire ayant la même autorité qu'un congrès ordinaire pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour. »

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de notre confédération que ses membres puissent procéder aux élections à la présidence et à l'exécutif, pour que ceux-ci puissent avoir pleine confiance aux personnes qui les représenteront pour la prochaine période, notamment alors que les négociations du secteur public sont toujours en cours;

Considérant que la décision du bureau confédéral réuni en séance extraordinaire le 30 avril 2021, à l'effet que les élections à la présidence de la CSN aient lieu au conseil confédéral des 16 et 17 juin 2021, est mal avisée au regard de l'intérêt général de la CSN et des pratiques démocratiques que nous défendons;

Considérant que les dernières élections à la présidence et à l'exécutif ont eu lieu au 66^e Congrès, il y a peine quelques mois, soit le 21 janvier 2021;

Considérant la volonté de la CSN de redonner aux membres leur pouvoir décisionnel, notamment en faisant la promotion de la « pyramide inversée » dans le cadre de la négociation du secteur public en cours;

Que la délégation de la FNEEQ au conseil confédéral de la CSN soit mandatée afin de proposer le report de l'élection à un congrès extraordinaire, à tenir à une date à déterminer par le bureau confédéral de la CSN.

ANNEXE 7

QUESTION DE PRIVILÈGE

Solidarité avec le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière

Que le Congrès de la FNEEQ dénonce la mise en demeure envoyée par le Cégep de Jonquière à l'encontre du président du syndicat des enseignant-es et exprime toute sa solidarité à l'endroit du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière.

Que le Congrès de la FNEEQ invite ses syndicats à envoyer une lettre d'appui dénonçant la situation auprès de la direction du Cégep de Jonquière.

ANNEXE 8

QUESTION DE PRIVILÈGE

**Appui aux syndicats du regroupement cégep en grève et en négociation
pour le renouvellement de leur convention collective**

Considérant que les négociations du secteur public actuelles revêtent des enjeux d'une grande importance pour les syndicats du regroupement cégep avec des demandes, notamment pour une rémunération équitable à la formation continue, l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et enseignants à statut précaire, la pérennisation et l'ajout de ressources pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et à faible moyenne générale au secondaire, l'ajout de ressources pour les techniques de la santé et l'intégration à la convention collective de balises pour l'enseignement à distance ;

Considérant que le regroupement cégep a déjà procédé à une priorisation de son cahier de négociation et que le comité de négociation et de mobilisation s'est toujours montré disponible pour maintenir un rythme de négociation soutenu ;

Considérant que la convention collective est échue depuis plus d'un an et que les négociations traînent en longueur ;

Considérant que la partie patronale ne répond toujours pas de façon satisfaisante à plusieurs demandes importantes du regroupement cégep, entre autres celles à incidence financière ;

Considérant que les syndicats du regroupement cégep ont adopté un mandat pour cinq journées de grève à exercer en coordination avec le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP-CSN) ;

Considérant que les syndicats du regroupement cégep ont déjà exercé deux jours de débrayage, et qu'une troisième journée de grève est actuellement exercée et déployée dans le cadre de la fin de session ;

Que le 33^e Congrès fédéral exprime toute sa solidarité envers les syndicats du regroupement cégep dans la lutte pour le renouvellement de leur convention collective.

Que les autres syndicats de la FNEEQ soient invités à envoyer à la ministre McCann une lettre de soutien à la négociation des syndicats du regroupement cégep l'enjoignant à exercer la pression nécessaire pour assurer un règlement rapide et pleinement satisfaisant.

ANNEXE 10
Liste des présences



OFFICIEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
A		
03-09-066	SEE DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET - CSN	ADAM, JEAN-PHILIPPE
03-09-073	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	ADAM, SÉBASTIEN
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	ALOUI, AMEL
B		
03-09-083	SYNDICAT DES CHARGÉ-ES DE COURS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE-SERV. DES ENSEIGNEMENTS GÉN. (SCCÉTS-SEG)	BACHAALANI, CATHERINE
03-09-054	SEE DU COLLÈGE DE MONTRÉAL (FNEEQ-CSN)	BALDACCHINO, VALÉRIE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	BAR, AMI
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	BARBEAU-SYLVESTRE, MARIE-CLAIRE
03-13-011	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'U.Q.A.C. (CSN)	BASSET, FRANCK
03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	BDEIR, LEILA
03-06-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	BEAUMIER, LYNE
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	BEAUPRÉ-LAFOREST, CATHERINE
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	BECK, MÉLANIE
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	BÉGIN, YVES
03-09-051	ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL / ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL	BELFO, GERMANO
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	BENOIT, BRIAN ANDREW
03-06-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	BERNIER, CHRISTIAN
03-13-011	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'U.Q.A.C. (CSN)	BÉRUBÉ, JESSICA
03-22-004	SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (CSN)	BÉRUBÉ, LOUISE
03-09-051	ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL / ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL	BESZTERDA, MARTA
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	BIHAN, ALAIN C.
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	BLANCHET, NATHALIE
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	B-MARTEL, JULIE
03-09-074	S DE L'ENSEIGNEMENT DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU (SECAL)	BOIVIN-CHOUINARD, MATHIEU
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	BOUCHER, JULIE
03-22-005	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (SCCC-UQO)	BOURGET, MARIE-JOSÉE
03-13-014	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE - CSN	BOURQUE, MARIE-MICHÈLE
03-12-008	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DES CAMPUS DE LA POCATIÈRE ET DE MONTMAGNY	BOUTIN, DAVID



OFFICIEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-25-012	SEE DU COLLÈGE JEAN DE LA MENNAIS - CSN	BOUTIN, MATHIEU
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	BOUVIER, MARIE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	BOVERI, KAVEH
03-09-068	STT DE VILLA-MARIA / UNION OF VILLA-MARIA WORKERS - CSN	BOYER, CAMILLE
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	BRYCE, STEPHEN

C

03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	CARON, ISABELLE
03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	CASANOVA, HUGO
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	CHAMPAGNE, JÉRÔME
03-09-066	SEE DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET - CSN	CHANDONNET, PHILIPPE
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	CHARLAND, BIBIANE
03-08-002	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	CHAVARIE, SIMON
03-07-001	S CEGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE (FNEEQ-CSN)	CHÉNIER, NATACHA
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	CHEVALIER, JOSÉE
03-22-001	Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-Université - CSN	CHIEU, VALÉRIE
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	COMTOIS, ANN
03-11-001	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP LIMOILLOU	CORMIER, ROBIN
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	CYRIUS, FABIENNE

D

03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	DA COSTA, VINCENT
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	DAIGNEAULT DESROSIERS, LAURENCE
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	DANIAU, STÉPHANE
03-13-014	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE - CSN	DAVID, FRÉDÉRIK
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	DEMERS, CÉLINE
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	DEMERS, FRANCE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	DESJARDINS, PIERRE-DAVID
03-07-001	S CEGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE (FNEEQ-CSN)	DESROCHES, RAPHAËL
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	DIONNE, JULIE
03-22-004	SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (CSN)	DJERAIMI, HAMZA
03-22-005	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (SCCC-UQO)	DJOUDI, FARIDA
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	DJUKAM KENMEGNE, JULIENNE
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	DORVAL, GUY



Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-11-003	S PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	DORVAL, GUY-ANTOINE
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	DOYON, NOVA
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	D'SOUSA, ADIL
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	DU COUTURIER, GARFIELD
03-25-001	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE GRANBY-HAUTE-YAMASKA	DUBUC, CAMILLE
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	DUBUC, DOMINIQUE
03-11-015	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES (CSN)	DUFOUR, FRÉDÉRIC
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	DUVAL, MARIE-EVE
E		
03-22-001	Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-Université - CSN	EBNOETHER, NATHALIE
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	EMOND, LOUIS
F		
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	FERLAND, MADELEINE
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	FIKKERT, ANTONIA
03-25-009	SEE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-JOSEPH (CSN)	FILLION, FREDERIQUE
03-26-002	S PROFESSEURS CEGEP TROIS-RIVIERES	FISSET, LINE
03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	FORTIN, GENEVIÈVE
03-26-002	S PROFESSEURS CEGEP TROIS-RIVIERES	FOURNIER, JEAN
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	FRADETTE, JEAN
03-09-049	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP MARIE-VICTORIN (SPPCMV)	FRISCO, CAROLINE
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	FU, ROY
G		
03-09-073	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	G. FONSECA, ANNE-LOUISE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	GAGNÉ, JULIE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	GAGNÉ, MARIE-PIERRE
03-22-005	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (SCCC-UQO)	GAGNON, CAROLINE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	GAOUSSOU, DIARRA
03-09-073	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	GAUDREAU, JOSÉE
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	GAUTHIER, AMÉLIE
03-11-013	Champlain - St. Lawrence College Teachers' Union	GAUTHIER, CAROL-ANNE
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	GENDRON-BOUCHARD, PIERRE-DAVID



OFFICIEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	GEORGES, KENETH
03-10-004	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CSN	GODEFROID, FRÉDÉRIQUE
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	GOYETTE, CHRISTIAN
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	GROULX, JEFF
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	GUAY, FRANÇOISE
H		
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	HADLEY, LOUISA
03-22-005	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (SCCC-UQO)	HARVEY, NICOLAS
03-25-012	SEE DU COLLÈGE JEAN DE LA MENNAIS - CSN	HÉBERT, AUDREY
03-09-076	S DU PERSONNEL DU COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS - CSN	HENDERSON, CATHERINE
03-22-004	SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (CSN)	HÉON, DANY
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	HÉROUX, ISABELLE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	HORNER, KATHY
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	HOUNKANNOUNON, BERTRAND
J		
03-13-014	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE - CSN	JOMPHE, SYLVAIN
K		
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	KANDRI-RODY, RACHID
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	KANE, NDACK
03-09-023	S DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF	KASOWSKI, BART
03-11-003	S PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	KIROUAC, ÉRIC
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	KOUAUCI, ALI
03-09-051	ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL / ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL	KUMAR, KARAN
L		
03-26-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE SHAWINIGAN	LABROSSE, BENOIT
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	LACOMBE, MARIELLE
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	LALONDE, DANIELLE
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	LAMATHE, CÉDRIC
03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	LAMOTHE, ESTELLE



Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	LAMPRON, ÈVE-MARIE
03-09-054	SEE DU COLLÈGE DE MONTRÉAL (FNEEQ-CSN)	LANTHIER, MARIE-NOELLE
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	LEBLANC, MARC
03-26-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE SHAWINIGAN	LEBLANC, NANCY
03-10-004	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CSN	LECOMPTE, JUDITH
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	LEFRANÇOIS, LOUIS
03-25-010	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD	LEGAULT, JEAN-FRANÇOIS
03-09-049	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP MARIE-VICTORIN (SPPCMV)	LEMIEUX, CHARLES
03-07-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE(FNEEQ-CSN)	LÉPINE, VÉRONIQUE
03-06-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	LESPÉRANCE, SIMON
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	LETENDRE, MARTIN
03-25-001	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE GRANBY-HAUTE-YAMASKA	LÉTOURNEAU-DUROCHER, MARIE-ÈVE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	LEWIS, DAVID
M		
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	MAAZOUZI, DJEMAA
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	MAGAL, ORAN
03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	MAINVILLE, JACQUES
03-09-072	VANIER COLLEGE TEACHERS' ASSOCIATION	MAK, SANDI
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	MANOLESCU, AMELIA
03-10-004	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - CSN	MAROIS, PIERRE
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	MAROIS, SYLVAIN
03-09-023	S DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF	MARRANO, CLAUDIO
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	MARTEL, JEAN-PHILIPPE
03-26-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE SHAWINIGAN	MARTEL, NATHALIE
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	MASTORAKOS, MARIA
03-09-051	ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL / ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL	MATHIEU, JEAN-PHILIPPE
03-11-003	S PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	MATTEAU, JEAN FRANCIS
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	MCKAY, STEVE
03-07-006	SEE DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN (FNEEQ-CSN)	MELANÇON, GILBERT
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	MERCIER, CLAIRE



Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-11-016	S EMPLOYÉ-E-S EN ÉDUCATION DU COLLÈGE DE LÉVIS - FNEEQ-CSN	MÉRETTE, CAROLINE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	MEZIANE, SABAH
03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	MILOT, MICHEL
03-07-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE(FNEEQ-CSN)	MONDOU, MARIE-HÉLÈNE
03-22-004	SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (CSN)	MONTREUIL, HÉLÈNE
03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	MORALES, JOAN SÉBASTIEN
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	MORIN, JANICK
03-11-001	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP LIMOILLOU	MORIN, JOHANNE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	MUNIR, AHMAD
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	MYOTTE, ELSA
<u>N</u>		
03-11-003	S PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	NAZON, HÉLÈNE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	NIZAMI, TARIQ
03-09-060	SEE DU COLLÈGE LASALLE (CSN)	NOLIN, CLAUDINE
<u>Q</u>		
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	OUDOT, MARIE-LAURE
03-22-004	SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (CSN)	OUELLET, CLAUDE
03-09-060	SEE DU COLLÈGE LASALLE (CSN)	OUELLETTE, JOSEPH-FERNAND
<u>P</u>		
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	PANASSENKO, ALEXANDRE
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	PAPATHEODORAKOS, NICK
03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	PAQUIN, DENIS
03-08-002	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	PAQUIN, GENEVIÈVE
03-13-014	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE - CSN	PAYETTE, MICHEL
03-09-068	STT DE VILLA-MARIA / UNION OF VILLA-MARIA WORKERS - CSN	PEARCE, REBECCA
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	PELLAND, VANESSA
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	PENAFIEL, RICARDO
03-09-074	S DE L'ENSEIGNEMENT DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU (SECAL)	PICARD, NATHALIE
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	PILON, JEAN-SÉBASTIEN
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	PILON, NATHALIE
03-22-001	Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-Université - CSN	PINARD ST-PIERRE, FABRICE
03-11-013	Champlain - St. Lawrence College Teachers' Union	PLANTE, STÉPHANIE



OFFICIEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	PLOUHINEC, JEAN-BAPTISTE
03-13-014	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE - CSN	PLOURDE, STÉPHANIE
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP D'AHUNTSIC	POLIQVIN, GUILLAUME
03-07-007	S DU PERSONNEL DU COLLÈGE CHAMPAGNEUR - CSN	POULIN, RICHARD
03-15-003	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN	POULIN-LAMARRE, MATHIEU
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	PRÉVOST, GINETTE
R		
03-09-083	SYNDICAT DES CHARGÉ-ES DE COURS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE-SERV. DES ENSEIGNEMENTS GÉN. (SCCÉTS-SEG)	RÉGNIER, ALAIN
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	RÉGNIER, JEAN
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	RENEY, MARIE-CLAUDE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	RENY-MARTEL, MARIE-PAULE
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	RIVET, ISABELLE
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	ROBERGE, VALÉRIE
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	ROBICHAUD, BENOÎT
03-11-003	S PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	ROBITAILLE, NATHALIE
03-07-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE(FNEEQ-CSN)	ROGER, MATHIEU
03-13-011	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'U.Q.A.C. (CSN)	ROY, CHRISTIAN
03-09-051	ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL / ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL	ROY, MARIO
S		
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	SABOURIN, YVES
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	SAMBOTE BENAZO, JOËLLE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	SAMSON, DENYS
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	SAUCIER, NICOLAS
03-04-005	STT DE MERINOV - CSN	SAVINO, TONY
03-09-071	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DAWSON	SEIVEWRIGHT, BRIAN
03-09-068	STT DE VILLA-MARIA / UNION OF VILLA-MARIA WORKERS - CSN	SIMARD, DANIELLE
03-13-011	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'U.Q.A.C. (CSN)	SIMARD, MICHEL
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	SOTOMAYOR, ELIANA
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP D'AHUNTSIC	SOUCY, FRANCIS
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	ST-HILAIRE, ANDRÉANE



Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>I</u>		
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	TALBOT, NICOLAS
03-09-066	SEE DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET - CSN	TARTE, PHILIPPE
03-11-020	SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	TEIXEIRA, MARTA
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	THELLEN, STÉPHANE
03-09-005	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CÉGEP MONTMORENCY	THERRIEN, AMÉLIE
03-26-002	S PROFESSEURS CEGEP TROIS-RIVIERES	THERRIEN, ÉRIC
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	TIREL, ASTRID
03-25-006	S DES ENSEIGNANTS DU CEGEP CHAMPLAIN (ST-LAMBERT) (CSN)	TOOMBS, BRUCE
03-08-004	SEE DU COLLÈGE LIONEL-GROULX	TRUDEAU, JUDITH
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	TURCOTTE, DENYSE
<u>V</u>		
03-06-001	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS	VALLÉE, PIERRE-LUC
03-09-030	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-SCCUM (FNEEQ-CSN)	VERGE, PIERRE G.
03-09-076	S DU PERSONNEL DU COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS - CSN	VIGEANT, MARC-ANDRÉ
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	VIGNOLA, GUYLAINE
03-09-049	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP MARIE-VICTORIN (SPPCMV)	VILLEMAIRE, MÉLANIE
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	VINET, SYLVIE
<u>W</u>		
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	WONG, STEPHEN
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	WRIGHT-LAFLAMME, MARIE



FRATERNEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>B</u>		
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	BEAUDRY, JENNIFER
03-09-066	SEE DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET - CSN	BOULIANE, SOPHIE
<u>C</u>		
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	CLOUTIER, JULIE
03-09-068	STT DE VILLA-MARIA / UNION OF VILLA-MARIA WORKERS - CSN	CONDEESCU, EDWARD
<u>D</u>		
03-09-023	S DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF	DESLAURIERS, KATERINE
03-09-024	S DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CEGEP D'AHUNTSIC	DÉZIEL, JOSÉE
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	DUBÉ, ISABELLE
<u>F</u>		
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	FORTIN-BOISVERT, MÉLISSANDE
<u>H</u>		
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	HIGGINS, LYNDA
03-25-005	S PROFESSEURS CEGEP ÉDOUARD MONTPETIT (CSN)	HOULE, GABRIELLE
<u>I</u>		
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	IKEBE, SHANNON
<u>K</u>		
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	KOULOUMENTAS, ANTONIA
<u>L</u>		
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	LAMARRE, CHANTAL
03-25-012	SEE DU COLLÈGE JEAN DE LA MENNAIS - CSN	LAUZIER-PEREIRA, JONATHAN
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MAISONNEUVE	LEFEBVRE, NICOLE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	LÉGARÉ, DANIEL
<u>M</u>		
03-09-018	JOHN ABBOTT COLLEGE FACULTY ASSOCIATION	MILETTE, ROXANNE
<u>N</u>		
03-09-079	SYNDICAT DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	NIGRIM, DANA
<u>R</u>		
03-09-028	SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ENSEIGNANTS DE L'UQAM (CSN)	ROBERT, CAMILLE



FRATERNEL-LE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>S</u>		
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	SAVARIA, CHRISTIAN
<u>I</u>		
03-25-004	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	THIBAUT, PASCAL
<u>V</u>		
03-09-023	S DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF	VILLENEUVE, CATHERINE
<u>Z</u>		
03-09-004	S DES PROFESSEURS DU CEGEP ST-LAURENT	ZUCHOSKI, DIMITRI



SALARIÉ-E

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>B</u>		BEAUCHAMP, SONIA
		BOISVERT, SÉBASTIEN
		BOIVIN, LISE
		BOLDUC, JOANIE
		BUREAU, NICOLAS
<u>C</u>		CHAPDELAINÉ, CHRISTOPHE
		CHARBONNEAU, YANICK
		CÔTÉ, JOSETTE
		CÔTÉ, MARIE-ÈVE
		COUDE, ALEXANDRE
<u>D</u>		DION, HUGO
<u>F</u>		FORTIER, JOANNIE
<u>J</u>		JODOIN, MARC
<u>L</u>		LANEUVILLE, MARISOL
		LANSON, ISABELLE
		L'HÉRAULT, VIRGINIE
<u>M</u>		MARCOTTE, ANNA-BELLE
		MATHIEU, ALEXANDRA
<u>P</u>		PAQUET, MARIE-HÉLÈNE
		PAQUET, VALÉRIE
		PATENAUDE, SYLVIE
		PROULX, ISABELLE
<u>R</u>		RODRIGUE, JACINTHE
<u>S</u>		SKALLI, SELMA
<u>T</u>		TERRIEN, MARIE-ÈVE



COMITÉ

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>B</u>		BÉLANGER, ANNE-MARIE
<u>D</u>		DAMPHOUSSE, VIOLAINE
<u>G</u>		GRANGER, GUILLAUME
<u>L</u>		LAGOGIANNIS, PHILIP LAROSE, SYLVAIN
<u>M</u>		MANKA, SÉBASTIEN
<u>P</u>		PONTBRIAND, ISABELLE
<u>S</u>		SIMARD, RAYMONDE
<u>V</u>		VANDAL, LUC
<u>Y</u>		YEROCHEWSKI, CAROLE



INVITÉ-E

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>A</u>		ARGUIN, NATHALIE
<u>B</u>		BLAIS, MARIE BRIAND, LOUISE
<u>C</u>		CÔTÉ, HÉLÈNE COWAN, WELDON
<u>D</u>		DAIGNEAULT, DOMINIQUE DARVEAU, MYRIAM DE SÈVE, VÉRONIQUE DUCEPPE, YVAN DUGUAY, MANON
<u>I</u>		IBARRA, ALFONSO
<u>L</u>		LARIVIÈRE, THIERRY LELIEVRE, KATIA LÉTOURNEAU, JACQUES LUSSIER, BENOIT
<u>P</u>		PAUL, MARLÈNE PÉLOQUIN, NATHALIE PICARD, GHISLAIN PRATTE, SYLVAIN
<u>R</u>		RIVEST, PATRICIA
<u>S</u>		SIMONEAU, MARIE-CHRISTINE
<u>T</u>		TREMBLAY, MANON



EXÉCUTIF

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>B</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	BOUSQUET, RICHARD
<u>D</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	DE REPENTIGNY, YVES
<u>L</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LACOURSIÈRE, BENOIT
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LAPOINTE, LÉANDRE
<u>Q</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	QUESNEL, CAROLINE



BUREAU FÉDÉRAL

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
<u>A</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	AUBRY, OLIVIER
<u>C</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	CARDIN, JEAN-FRANÇOIS
<u>D</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	DURLING, ERIC
<u>G</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	GAUTHIER, CHRISTINE
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	GIGUÈRE, GABRIEL
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	GILBERT, LUCE
<u>I</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	ISABELLE, ALEXANDRE
<u>J</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	JASSIM, RAAD
<u>L</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LACHAMBRE, MARTIN
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LESSARD, JEAN-FRANÇOIS
<u>M</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	MOYSAN-LAPOINTE, HÉLOÏSE
<u>P</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	PILON, JOSÉE
<u>R</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	ROWELL-KATZEMBA, TANYA
<u>T</u>		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	TURGEON, NANCY



**COORDINATION -
REGROUPEMENT**

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
L		
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LAPAN, JULIEN
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LEBLOND, CAROLINE
03-00-000	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	LÉVESQUE, GHYSLAINE

Grand Total

	Non définis	Femmes	Hommes	Délégués-es	Syndicats
OFFICIEL-LE	0	104	110	214	54
FRATERNEL-LE	0	17	6	23	13
SALARIÉ-E	2	16	7	25	0
COMITÉ	0	5	5	10	0
INVITÉ-E	1	12	9	22	0
EXÉCUTIF	0	1	4	5	1
BUREAU FÉDÉRAL	0	7	7	14	1
COORDINATION - REGROUPEMENT	0	2	1	3	1
Total	3	164	149	316	